



Accélérer les progrès vers l'ODD2

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES

MALI



Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur (des auteurs). Elles ne reflètent en aucune façon les vues ou les politiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Union européenne (UE).

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été produit dans le cadre du Programme FIRST, le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Direction de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture durable et la résilience.

L'analyse de l'efficacité des politiques a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultation mené par Monsieur Lassine Dembélé, Secrétaire Général, et Monsieur Yacouba Koné, conseiller Technique du Ministère de l'Agriculture du Mali ; Monsieur Diallo Amadou Allahoury, représentant de la FAO au Mali, et le bureau de la délégation de l'Union européenne (UE) au Mali.

Ce rapport a été préparé par Dr Gagny Timbo avec les contributions de Monsieur Bécaye Sangaré, Monsieur Moctar Moussa, et Dr Abdoulaye Mbaye.

L'analyse et les recommandations contenues dans le rapport sont basées sur une vaste analyse documentaire et politique, des entretiens et diverses consultations multipartites. Les auteurs tiennent à remercier tout particulièrement Monsieur Arby Abdoulaye Baba (Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (CPS-SDR)), Monsieur Dramane Bouaré (Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)) et Ibrahima Diakité (Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)), Dr Djibril Bagayogo (Ministère de la Santé et de l'Action Sociale/ Cellule de Coordination de la Nutrition), Monsieur Modibo Touré, Assistant du Représentant Chargé du Programme .

Le rapport a bénéficié des contributions d'une équipe de révision technique composée de membres du personnel de la FAO, de l'UE, de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et de Sight and Life.

Accélérer les progrès vers l'ODD2

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES AU MALI

ANALYSE DES POLITIQUES RELATIVES À LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE, ET L'AGRICULTURE DURABLE, DE LEURS CADRES INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE, DES BUDGETS, DES DÉPENSES PUBLIQUES ET DES INDICATEURS ASSOCIÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION D'UN PROGRAMME D'APPUI SECTORIEL À LA SÉCURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET À L'AGRICULTURE DURABLE AU MALI

Décembre 2019

Table des matières

Table des matières	5
Liste des tableaux, encadrés et graphiques	7
Sigles et abréviations	7
Introduction.....	10
1. Analyse des principales causes et tendances qui influent sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la pauvreté.....	12
1.2. Principales causes et tendances de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali 14	
1.2.1. PROFILS ET DETERMINANTS DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE 14	
1.2.2. SITUATION NUTRITIONNELLE..... 20	
1.2.3. PROFILS ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE 26	
1.2.4. CONTEXTE SECURITAIRE..... 29	
1.2.5. OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES..... 30	
2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact des politiques, des stratégies, des capacités humaines et organisationnelles et des financements alloués à la SANAD sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.....	32
2.1. Cadres stratégiques pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2016-2018 et 2019-2023.....	33
2.2. Politiques définies dans le secteur du développement rural.....	34
2.2.1. UNE VOLONTE POLITIQUE AFFICHEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE.....	34
2.2.2. LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (LOA)	36
2.2.3. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA).....	38
2.2.4. LE PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNISA 2015-2025)	38
2.2.5. LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (POLNSAN)	40
2.3. Politiques définies au niveau du secteur de la nutrition.....	41
2.3.1. LA POLITIQUE NATIONALE DE NUTRITION (PNN)	41
2.3.2. AUTRES POLITIQUES EN LIEN AVEC LA NUTRITION.....	42
2.4. Politique en matière de protection sociale	43
2.5. Priorités résilience pays du Mali (PRP 2018-2022)	45
2.6. Principaux constats sur la pertinence, l'efficacité et l'impact des politiques et stratégies en faveur de la SANAD au Mali.....	47
3. Problèmes émergents et nouveaux défis	49
3.1. Croissance démographique	49
3.2. Insécurité/terrorisme.....	50
3.3. Exode rural, urbanisation et migrations (forcées et volontaires)	51
3.4. Chômage et sous-emploi.....	53
3.5. Changements climatiques.....	54

4. Des stratégies et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle mettant l'accent sur des approches sectorielles	57
4.1. Organes et mécanismes du CREDD	57
4.2. Organes et mécanismes de pilotage des politiques du secteur du développement rural	57
4.2.1. ORGANES ET MECANISMES PREVUS POUR LE SECTEUR PAR LA LOA/LA PDA/LE PNISA	57
4.2.2. ORGANES ET MECANISMES PREVUS PAR LE DISPOSITIF NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (DNSA).....	59
4.3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre de la PoINSAN	62
4.4. Principaux constats de l'analyse des organes et mécanismes.....	63
4.4.1. UN DEFICIT DE GOUVERNANCE ET DE LEADERSHIP.....	63
4.4.2. CHOIX POLITIQUES AFIN DE RELEVER LES DEFIS DE LA SANAD	63
5. Financement dans le domaine de la SANAD	66
5.1. Prévisions budgétaires du gouvernement en rapport avec les axes stratégiques retenus dans les différentes politiques relatives à la SANAD	66
5.1.1. PRIORITES BUDGETAIRES	67
5.1.2. FINANCEMENT DU SECTEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL CENTRE SUR LE SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE	67
5.2. Financement des projets du secteur rural largement dominé par l'aide extérieure.....	69
5.2.1. UNE REPARTITION EFFICACE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AGRICOLE SUR LA PERIODE 2010-2016	71
5.2.2. FINANCEMENT INSUFFISANT POUR LES SECTEURS DE LA NUTRITION ET DE LA PROTECTION SOCIALE	71
6. Les principaux constats concernant l'économie politique de la SANAD	74
6.1. Facteurs politiques	74
6.2. Facteurs socio-économiques et financiers.....	75
6.3. Facteurs techniques	75
6.4. Facteurs liés aux capacités humaines et organisationnelles.....	76
7. Principaux défis liés à la réalisation de la SANAD et principales priorités pour la préparation du programme d'appui sectoriel	78
7.1. De la nécessité d'aller vers une approche sectorielle.....	79
7.2. Défis majeurs et principaux enjeux liés à la SANAD	80
8. Priorités pour l'allocation des res	82
8.1. Principales priorités/orientations.....	82
Principaux documents consultés	83

Liste des tableaux, encadrés et graphiques

Tableau n°1 : Évolution des populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle – phases 3 (crise) à 5 (urgence) pour la période projetée (juin-juillet-août) des cycles CH de mars 2015 à 2019.....	16
Figure N° 1 : Répartition des dépenses alimentaires et non alimentaires selon le quintile de richesse	19
Figure N° 2 : Score de consommation alimentaire (SCA) de ménages.....	20
Encadré N°1 : Évolution de la situation au Mali	21
Figure N° 3 : Prévalence de la malnutrition chronique au Mali.....	22
Figure N° 4 : Évolution tendancielle de la MAG par région	23
Figure N° 5 : Évolution tendancielle du retard de croissance par sex	23
Figure N° 6 : Évolution tendancielle du retard de croissance par région	24
Tableau n°2 : État nutritionnel basé sur l'IMC selon les tranches d'âge des femmes	26
Figure N° 7 : Évolution de l'Indice de pauvreté	26
Tableau n°3 : Taux de pauvreté	27
Figure N° 8 : Répartition régionale de la pauvreté en 2017	28
Figure N° 9 : Évolution du coefficient de Gini 2001-2017.....	28
Encadré N° 2 :.....	69
Figure N° 10 : Répartition du portefeuille du SDR par types de financement.....	69
Figure N° 11 : Analyse des dépenses agricoles au Mali Janvier 2018	71

Sigles et abréviations

AGIR	Alliance globale pour la résilience
APCAM	Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CH	Cadre harmonisé
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CCOCSAD	Comités communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CCSA	Comité communal de sécurité alimentaire
CCS/PPSA	Comité de coordination et de suivi des politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire
CLOCSAD	Comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CLSA	Comité local de sécurité alimentaire
CNN	Conseil national de nutrition
CNOS-PS	Conseil national d'orientation stratégique de la protection sociale
CNSA	Conseil national de sécurité alimentaire
CNSANPS	Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de protection sociale
CPS	Cellule de planification et de statistiques
CPS-MDR	Cellule de planification et de statistiques - Ministère du développement rural
CPS-SDR	Cellules de planification et de statistiques - Secteur du développement rural
CRSA	Comité régional de sécurité alimentaire
CROCSAD	Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSCRPP	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTIN	Comité technique intersectoriel de nutrition
CTIPS	Comité technique intersectoriel de la protection sociale
CTNCS	Comité technique national de coordination et de suivi
DNP	Direction nationale de la population
DNPIA	Direction nationale de la production et des industries animales
DNSA	Dispositif national de sécurité alimentaire
DPTSA	Document de programmation triennale des dépenses de sécurité alimentaire
ECOWAP	Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest
EDSM V	Cinquième enquête démographique et de santé du Mali
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIRST	Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation).
INSTAT	Institut national de la statistique
LOA	Loi d'orientation agricole
MAFAP	Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique
MAG	Malnutrition aiguë globale
MDR	Ministère du développement rural
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OSC	Organisation de la société civile
PDA	Politique de développement agricole
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PNISA	Programme national d'investissement dans le secteur agricole
PNN	Politique nationale de nutrition
PNPE	Politique nationale de protection de l'environnement
PNPS	Politique nationale de protection sociale
PoINSAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PRP	Priorités résiliences pays
PTF	Partenaires techniques financiers
RAMED	Régime d'assistance médicale
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SANAD	Sécurité Alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable
SAP	Système d'alerte précoce
SCA	Score de consommation alimentaire
SWAP	Sector Wide Approach
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Introduction

Le présent rapport de mission a été rédigé dans le cadre de la mission pour l'élaboration d'un programme d'appui sectoriel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable (SANAD) au Mali.

Ce travail a commencé en 2018, à travers la mise en œuvre du programme FIRST (Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation). FIRST est un programme de partenariat entre les pouvoirs publics, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union Européenne (UE) qui vise à améliorer l'environnement propice à la SANAD au Mali, à travers une assistance aux politiques et un soutien au renforcement des capacités. Un environnement propice à la SANAD signifie que les considérations et objectifs relatifs à la SANAD sont explicitement intégrés dans les politiques, les investissements et les cadres programmatiques sectoriels et intersectoriels, et que les actions nécessaires sont financées, mises en œuvre et coordonnées de manière adéquate. Cela signifie aussi que les inégalités de genre sont traitées de manière efficace et que toutes les parties prenantes concernées participent à un dialogue inclusif autour de la gouvernance des questions de SANAD et s'engagent à mener des actions concertées et conjointes à toutes les étapes du processus politique.

En vue d'opérationnaliser la SANAD et à la demande du gouvernement du Mali, le programme FIRST a financé, en 2016, un programme d'appui à l'élaboration de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PoINSAN) ainsi qu'une analyse diagnostique de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, centrée sur les processus politiques « majeurs » en matière de SANAD en 2018. Le programme FIRST a pris fin au Mali en 2018, mais le pays continue de faire partie du réseau de chargés de politiques et d'experts techniques.

L'analyse de 2018 représente le point de départ de ce rapport de diagnostic, qui s'articule autour de huit questions principales :

1. Quelles sont les tendances, les profils géographiques et socio-économiques et les perspectives futures en matière d'élimination de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté dans le pays ? Quelles sont les principales causes de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté ?
2. L'ensemble des politiques et des stratégies existantes est-il suffisamment ciblé et bien conçu pour répondre efficacement aux causes immédiates et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition pour plus d'impact, que ce soit à l'échelle nationale, au niveau de groupes socio-économiques spécifiques, ou bien au niveau de zones géographiques, agro-écologiques et/ou administratives confrontées à des problèmes « tenaces » ou plus récurrents d'insécurité alimentaire et de malnutrition ?
3. Les politiques et stratégies actuelles prennent-elles suffisamment en compte les impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des problèmes émergents liés à la migration, au chômage des jeunes, aux changements climatiques, à la croissance démographique, à l'urbanisation, etc. ?
4. Les mécanismes et les capacités de mise en œuvre existants sont-ils adéquats pour cibler les personnes et les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la

malnutrition ?

5. Dans quelle mesure les politiques et stratégies existantes disposent-elles des ressources adéquates (financements nationaux et autres origines) pour leur mise en œuvre ? Dans quelle mesure sont-elles mises en œuvre, suivies et évaluées ? En cas de mise en œuvre insuffisante ou incomplète, quelles sont les implications sur l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle visés ?
6. Quels sont les facteurs liés à l'économie politique susceptibles d'empêcher l'adoption et/ou la mise en œuvre de mesures, d'actions et de mécanismes de mise en œuvre visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici 2030 ?
7. Compte tenu de l'analyse ci-dessus, quelle est le niveau de réalisme et de crédibilité de l'ensemble des politiques et stratégies existantes ?
8. Compte tenu de l'analyse ci-dessus et dans un scénario de contraintes financières et de capacités limitées, quels domaines du cadre politique et quelles lacunes en termes de capacité de mise en œuvre devraient être les priorités pour l'allocation des ressources ?

Le présent rapport met à jour l'analyse conduite en 2018 et détermine les domaines prioritaires dans le secteur de la SANAD au Mali, à travers une analyse approfondie et consensuelle de la situation alimentaire et nutritionnelle, en se concentrant tout particulièrement sur l'efficacité des politiques et stratégies liées à la SANAD, leurs cadres institutionnels de mise en œuvre, leurs budgets et les dépenses publiques et privées en la matière.

Ce rapport est le fruit d'un travail conjoint entre les principales institutions, services publics et organisations de la société civile qui œuvrent dans le domaine de la SANAD au Mali.

Les différentes rencontres avec les parties prenantes se sont principalement déroulées sous forme d'entretiens libres, participatifs et transparents. De nombreuses données ont été collectées et analysées, non seulement des données organisationnelles, structurelles et financières mais également sur les alertes précoces. Les goulots d'étranglement qui freinent le bon fonctionnement de la SANAD ont été identifiés et des solutions proposées pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) au Mali.

Par ailleurs, l'objectif de ce rapport diagnostique est de servir de document de référence pour faciliter l'élaboration des programmes d'appui sectoriel à la SANAD qui contribueront à la bonne mise en œuvre de la PoISAN.

Le présent rapport s'articule autour de trois parties :

- La première partie présente une analyse des principales causes et tendances qui ont influent sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la pauvreté au Mali (questions 1 et 2) ;
- La deuxième partie est consacrée à l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact des politiques, des stratégies, des capacités humaines et organisationnelles et des financements alloués à la SANAD sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (questions 3 à 6) ;
- La troisième partie s'efforce d'identifier les domaines auxquels il convient d'accorder la priorité en vue d'intensifier le soutien et d'accélérer les résultats (questions 7 et 8).

1. Analyse des principales causes et tendances qui influent sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la pauvreté

Q1 : Quelles sont les tendances, les profils géographiques et socio-économiques et les perspectives futures en matière d'élimination de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté dans le pays? Quelles sont les principales causes de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté ?

Ce chapitre présente une analyse globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, à travers une revue tendancielle des indicateurs clés de la SAN ainsi que des principaux obstacles qui limitent l'impact des efforts de l'État et de ses partenaires à l'échelle nationale et régionale.

1.1. Profils géographique, démographique et des moyens d'existence

Le Mali est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest qui couvre une superficie de 1 241 238 km². Il partage 7 420 km de frontières avec sept pays limitrophes: l'Algérie au nord, le Niger et le Burkina Faso à l'est, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud, la Mauritanie et le Sénégal à l'ouest.

Selon les chiffres actualisés par la Direction nationale de la population du Mali, la population était estimée en 2018 à 19,9 millions d'habitants, dont 50,4 pour cent de femmes et plus de 70 pour cent vivant en milieu rural. Le taux de croissance démographique annuel est estimé à 3,6 pour cent (INSTAT, RGPH 2009) et la densité humaine varie de moins de 1 hbt/km² à plus de 25 hbt/km². Les régions du nord (Tombouctou, Gao et Kidal) sont les moins peuplées, leur population totale est inférieure à 1 million d'habitants. La population est essentiellement jeune, environ 60 pour cent des Maliens ont moins de 25 ans. Le Mali compte actuellement dix régions administratives, un district (le district de Bamako), 703 communes et 11 341 villages et fractions. Une vingtaine de groupes ethniques et diverses communautés religieuses y cohabitent et partagent une longue tradition de vie commune. Le secteur agro-sylvo-pastoral demeure l'activité dominante, il occupe plus de 70 pour cent de la population et contribue à hauteur de 35 pour cent au PIB national.

La pluviométrie moyenne varie de moins de 100 mm/an au nord à plus de 1 200 mm/an au sud, délimitant ainsi quatre grandes zones agro-climatiques :

- La zone subsaharienne, avec une pluviométrie inférieure à 150-200 mm/an, couvre 57 pour cent du territoire ;
- La zone sahélienne, avec une pluviométrie inférieure à 550 mm/an, couvre environ 18 pour cent du territoire et comprend le delta intérieur du Niger ;
- La zone soudanienne, avec une pluviométrie variant de 500 à 1 100 mm/an, couvre environ 14 pour cent du territoire ;

- La zone soudano-guinéenne au sud, avec une pluviométrie supérieure à 1 100 mm/an couvre 11 pour cent du territoire.

Le Mali dispose d'un important potentiel naturel en matière de ressources agro-sylvo-pastorales, halieutiques et hydrauliques, estimé à 46,6 millions d'hectares dont 12,2 millions d'hectares de terres agricoles, 30 millions d'hectares de pâturages, 3,3 millions d'hectares de réserves fauniques et 1,1 million d'hectares de réserves forestières. Le pays est arrosé par deux grands fleuves et leurs affluents, dont le fleuve Niger sur 1 700 km et le fleuve Sénégal sur 900 km, créant de vastes zones inondables avec plus de 2,2 millions d'hectares de terres aptes à l'irrigation sous réserve d'aménagement. La mise en valeur de cet important potentiel contribuera assurément à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la pauvreté rurale.

Principaux moyens d'existence

La carte montre la division du pays en zones définies en fonction des structures de moyens d'existence des populations rurales du Mali. Le Mali est subdivisé en 17 zones de moyens d'existence avec une prédominance des activités agricoles dans le sud et le centre du pays et une forte prédominance de l'élevage dans la partie nord ¹.

La figure 2 informe sur les sources de nourriture et de revenu à différentes périodes de l'année des 70 pour cent des Maliens qui vivent en milieu rural.

Il est important de rappeler que l'économie malienne est fortement dépendante du secteur primaire dont les activités liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche et à la sylviculture occupent plus de 70 pour cent de la population active².

Le secteur primaire reste tributaire de facteurs exogènes, principalement d'ordre climatique, tels que les sécheresses récurrentes et les inondations. Selon le calendrier des activités, les sources de revenu des ménages sont relativement diversifiées pendant les différents cycles de l'année.

En effet, il ressort de la dernière enquête ENSAN³ de septembre 2018 que plus de la moitié des ménages (56 pour cent) ont au moins deux sources de revenu. Les zones dont les moyens d'existence sont liés au « nomadisme et au commerce transsaharien » et à « l'élevage transhumant » au nord, à « l'élevage transhumant, mil et transfert » au centre et au « riz et à la pêche » dans la Boucle du Niger sont celles où les sources de revenu des ménages sont les moins diversifiées, avec en moyenne une seule personne disposant d'un revenu.

Dans les régions de Kidal et Gao, seuls 9 pour cent des ménages ont en moyenne au moins deux personnes ayant une source de revenu comparativement aux régions de Sikasso et Koulikoro, où cette proportion est respectivement de l'ordre de 67 pour cent et 64 pour cent. La proportion de ménages dirigés par des hommes (57 pour cent) ayant au moins deux sources de revenu est supérieure à celle des ménages dirigés par des femmes (42 pour cent).

¹ Pour une description détaillée des zones de moyens d'existence du Mali, voir <http://fews.net/fr/west-africa/mali>

² Recensement général de la population et de l'habitat du Mali (RGPH 2009), Analyse des résultats définitifs. Thème: Activités économiques de la population, INSTAT, Décembre 2012.

³ Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, Septembre 2018 (ENSAN MALI)

Toutefois, les différentes crises successives et les réponses apportées ont démontré la faiblesse des mécanismes existants de prévention, de préparation et de gestion des risques de catastrophes et de renforcement de la résilience des populations, en particulier des plus vulnérables.

Ces dernières années, la vulnérabilité des populations maliennes a été exacerbée par une combinaison de chocs biophysiques et agro-climatiques affectant les cultures et l'élevage et de chocs économiques tels que la hausse des prix sur les marchés nationaux et régionaux affectant les nombreux ménages dépendant des achats pour leur accès à la nourriture et aux services sociaux de base.

La fréquence de ces chocs a entraîné progressivement la détérioration des moyens d'existence des populations et ainsi augmenté de manière significative le niveau de leur vulnérabilité tout en diminuant fortement leurs capacités de résilience. Pour faire face à l'insécurité alimentaire, les ménages adoptent des stratégies de survie de type alimentaire et non alimentaire (réduction du nombre de repas, changement des habitudes alimentaires, emprunt familial et déstockage ou décapitalisation du bétail).

En dehors de ces facteurs aggravants, les conflits aux niveaux national et sous-régional ont également eu un impact très négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et plus particulièrement les populations des zones du nord et du centre du pays.

1.2. Principales causes et tendances de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali

1.2.1. PROFILS ET DETERMINANTS DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

La situation alimentaire et nutritionnelle au Mali est caractérisée par une insécurité alimentaire récurrente dans l'ensemble des régions du pays malgré un potentiel productif agricole, notamment céréalier, important et susceptible de couvrir les besoins céréaliers de la population.

Les indicateurs d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont connu une baisse assez significative entre 2014 et 2015. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali est due à une combinaison de facteurs structurels et de chocs biophysiques, agro-climatiques et économiques qui engendrent des crises alimentaires récurrentes qui font chuter les disponibilités alimentaires.

À partir de 2016, on note une détérioration de la situation avec une augmentation significative des personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle⁴.

Le nombre de personnes en insécurité alimentaire sévère a doublé ces deux dernières années, avec près de 4,3 millions de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle, dont un million en insécurité alimentaire sévère pendant la période juin-août 2018.

Sur la base des résultats de la campagne 2018-2019, jugée pourtant satisfaisante dans l'ensemble, le système d'alerte précoce a relevé dans son évaluation définitive publiée au mois

⁴ Phase 2 (Stress) et phase 3 (crise et au-delà) du Cadre Harmonisé.

de mars 2018 qu'environ 923 651 personnes étaient en phase grave et au-delà (phases IPC 3 à 5) et nécessitaient par conséquent une assistance alimentaire et nutritionnelle.

Au-delà de l'insécurité qui affecte une partie du territoire national et de la pauvreté générale, le pays connaît une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique ainsi que des chocs saisonniers et des épisodes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle affectant de nombreuses populations vulnérables depuis un certain nombre d'années et ce, quelle que soit la pluviométrie.

Le Mali, à l'instar des autres pays de la sous-région, demeure fortement dépendant du marché sur le plan alimentaire, que ce soit au niveau national ou au niveau familial. Près de 48 pour cent des produits alimentaires d'origine agricole sont importés alors que le Mali dispose pour ces produits d'avantages compétitifs confirmés notamment s'agissant des céréales, des produits laitiers et de la viande (ECOWAP).

Malgré les taux de croissance économique positifs enregistrés, la situation économique actuelle du pays ne bénéficie pas à la majorité de la population, car bien souvent, les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables continuent de nécessiter une aide extérieure pour satisfaire leurs besoins essentiels.

L'offre alimentaire fluctue par rapport à la demande des populations à cause des crises alimentaires récurrentes qui font chuter les disponibilités alimentaires toutes les trois années et ce, malgré un potentiel productif agricole important capable de couvrir les besoins céréaliers de la population en bonne année de pluviométrie. Nonobstant une bonne couverture des besoins en calories des populations par la production céréalière, la diversité alimentaire demeure insatisfaisante car les besoins ne sont pas ou peu accompagnés par les aliments complémentaires indispensables.

Dans un tel contexte, il ressort que :

- l'offre alimentaire est très fluctuante face à la demande d'une population de plus en plus nombreuse et urbanisée;
- les chocs et les crises réduisent et affectent l'accessibilité des ménages à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- les niveaux de malnutrition sont préoccupants, notamment au niveau des enfants de 0-5 ans;
- la gouvernance institutionnelle et financière n'articule pas la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale.

Ainsi, le Mali reste confronté à des défis et enjeux liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à savoir :

- a) Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population en forte croissance et de plus en plus urbaine.
- b) Contribuer à la réduction des prévalences des différentes formes de malnutrition qui ont atteint des niveaux préoccupants notamment au niveau des enfants.

- c) Renforcer la résilience des populations vulnérables par un système de protection sociale incluant de stratégies durables et cohérentes pour faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles.
- d) Instituer une gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle inclusive, proactive, efficace et efficiente caractérisée par une coordination effective et un leadership de l'État ainsi qu'un dialogue multi-acteurs et un ciblage des groupes et zones vulnérables.

TABLEAU N°1 : ÉVOLUTION DES POPULATIONS EN SITUATION D'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE – PHASES 3 (CRISE) A 5 (URGENCE) POUR LA PERIODE PROJETEE (JUN-JUILLET-AOUT) DES CYCLES CH DE MARS 2015 A 2019

Région	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 15-19	2019/M 15-19
Kayes	33 784	19 732	27 772	92 185	5 420	35 779	-84,9
Koulikoro	27 694	14 509	73 793	188 905	28 700	66 720	-57,0
Sikasso	19 035	33 370	41 881	34 795	21 489	30 114	-28,6
Ségou	33 350	30 157	48 868	77 481	55 934	49 158	13,8
Mopti	79 009	69 874	103 911	296 159	256 335	161 057	59,2
Tombouctou	114 283	93 680	85 920	104 177	63 587	92 329	-31,1
Gao	98 023	57 069	139 179	87 687	83 141	93 020	-10,6
Kidal	46 75	5 513	4 059	3 609	9 838	5 539	77,6
Bamako		99 343	75 395	80 927	24 200	69 966	-65,4
Total	409 852	423 247	600 778	965 925	548 644	589 689	
Pop Totale	15 599 002	18 336 974	18 876 001	19 419 003	19 419 003	18 329 997	
Pourcentage population	3%	2%	3%	5%	3%	3%	

SOURCE : CH 2015-2019

Une analyse par région des chiffres des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle (phase 3) fait apparaître une amélioration en 2019 par rapport à la moyenne des cinq dernières années dans la majorité des régions, exceptée dans les régions de Kidal, Mopti et Ségou où on note une détérioration de la situation.

1.2.1.1. Analyse des disponibilités alimentaires

Les capacités de réponse des populations face aux catastrophes naturelles restent assez faibles, et les événements météorologiques extrêmes, dont la fréquence et l'impact augmentent en raison des changements climatiques, menacent directement la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils fragilisent les ménages vulnérables affectés en affaiblissant leurs capacités de résilience par la destruction de leurs moyens d'existence, la diminution de leurs capacités productives et de leurs possibilités de diversification alimentaire, la réduction de leur pouvoir d'achat et l'augmentation de leur dépendance au marché. L'accessibilité alimentaire est caractérisée par une autoconsommation de 75 pour cent de la production céréalière en milieu rural. Plus de la moitié des revenus des ménages est consacré à la nourriture.

Plusieurs facteurs affectent la production agricole locale, et ce faisant, la disponibilité alimentaire. L'accroissement récent des superficies cultivées explique l'augmentation récente de la production de céréales sèches. Les rendements annuels moyens de la production de mil, de sorgho et de fonio ont très peu évolué ces dix dernières années (en moyenne 860 kg/ha pour le mil, 1 tonne/ha pour le sorgho et 500 kg/ha pour le fonio) alors que les quantités produites se sont accrues.

Le taux d'accroissement moyen annuel de la production céréalière, sur les dix dernières années (2005/2006 à 2015/2016), a été de 12,5 pour cent dont 69 pour cent de céréales sèches (mil, sorgho, maïs, fonio et orge).

La quantité et la qualité des pâturages a fortement baissé. La superficie de la végétation au niveau de la zone humide du Delta du fleuve Niger a diminué de moitié par rapport à octobre 2010.

La prévalence des maladies animales et des attaques de ravageurs reste importante. Les maladies animales dont certaines sont de nature endémique et souvent transfrontalières ainsi que les ravageurs des cultures se sont accrues en raison de l'évolution de l'environnement et du réchauffement climatique, des pratiques agricoles, des changements des modes de production, des échanges et des mouvements transfrontaliers.

La résurgence des maladies animales et le caractère insidieux de certaines d'entre elles affectent le cheptel et ont un impact important sur la production et les revenus des populations pastorales ainsi que sur la satisfaction de la demande urbaine en protéines animales, posant ainsi un défi important en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Les efforts déployés en faveur du développement du secteur agricole et agroalimentaire ont abouti à une augmentation des productions végétales, animales et halieutiques en dépit de la faiblesse de la pluviométrie et de sa mauvaise répartition spatio-temporelle. En effet, depuis quelques années, la production céréalière du Mali est devenue excédentaire couvrant l'entièreté des besoins nationaux malgré l'existence de nombreuses poches déficitaires dans des zones à vulnérabilité structurelle. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de réaliser des investissements agro-pastoraux et hydro-agricoles et d'acquérir des équipements qui tendent à améliorer la production et la productivité agricoles et en fin de compte la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

La campagne agricole 2018-2019 est évaluée satisfaisante avec 10 452 980 tonnes, toutes céréales confondues. Elle est en augmentation de 12 pour cent par rapport à la campagne agricole 2017-2018 (9 295 974 tonnes) et de 34 pour cent par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Le bilan céréalier de 2019 dégage un excédent apparent de 4,9 millions de tonnes de céréales (NB : cet excédent inclut les importations et exclut les exportations). Le niveau élevé des productions, les importations et les aides alimentaires ont permis d'accroître considérablement la disponibilité céréalière par habitant estimée à 473,36 kg/hbt/an contre une

prévision de 439,69 kg/hbt/an pour la campagne précédente et pour une norme nationale de 214 kg/hbt/an.⁵

Les quantités de fourrages produites ont été estimées à environ 205 000 tonnes de matières sèches contre une prévision de 278 158 tonnes, soit un taux de réalisation de 73,7 pour cent. Les productions de viande et de lait ont aussi enregistré une augmentation sensible au cours de l'année 2019 (67 579,22 tonnes de viande contrôlées sur une prévision de 80 350 tonnes et 6 746,38 tonnes de lait pour une prévision de 9 080 tonnes).

On note également une amélioration des productions avicoles, piscicoles et aquacoles. S'agissant de la production halieutique, 97 812,56 tonnes de poisson ont été enregistrées en débarquement contrôlé contre une prévision de 106 052 tonnes soit 92,23 pour cent. S'agissant de la production aquacole, elle a atteint 5 327,02 tonnes sur un objectif de 5 544 tonnes.

1.2.1.2. Analyse de l'accès physique et financier aux denrées alimentaires

Les marchés au Mali sont essentiellement agropastoraux, compte-tenu de la prédominance des activités liées à l'agriculture et à l'élevage dans le pays. S'agissant de la production céréalière, le Mali se classe à la seconde place de la zone CILSS/CEDEAO après le Nigéria, avec une production d'environ 10,2 millions de tonnes (dont 3,6 pour le maïs ; 3,2 pour le riz ; 1,8 pour le mil et 1,4 pour le sorgho)⁶ en 2018. S'agissant du cheptel, le pays se classe à la première place dans la zone UEMOA, avec environ 9 millions de bovins, 13 millions d'ovins, 18 millions de caprins, 40 millions de volaille et de 960 000 camelins en 2018.⁷

Les céréales constituent les aliments de base pour la majorité de la population. Le mil et le sorgho étaient traditionnellement les plus largement consommés, mais depuis deux décennies, le riz et le maïs ont pris de l'importance dans les zones urbaines. Sikasso, Koutiala et Ségou sont parmi les marchés les plus importants car situés dans les grands bassins de production du pays. Bamako, la capitale et le plus grand centre urbain du pays, fonctionnant comme un marché de regroupement et de gros. Elle reçoit des céréales des zones de production pour la consommation et est importante pour le commerce vers les régions déficitaires du pays et les pays de la région ouest-africaine. En général les marchés du sud et du centre du pays approvisionnent le Sahel occidental et le nord en produits alimentaires tandis que ces derniers approvisionnent le sud en bétail.

Le principal facteur qui affecte les marchés des produits alimentaires et du bétail est le niveau de production pendant la saison des pluies. Durant les années avec des précipitations normales à supérieures, la disponibilité des céréales et des légumineuses est moyenne à élevée après les récoltes (octobre à décembre) et diminue progressivement pour devenir faible pendant la période de soudure (juillet à septembre)⁸. Par conséquent, les prix sont plus bas saisonnièrement d'octobre à mars et plus élevés d'avril à septembre.

Pour le bétail, en année normale avec de bonnes précipitations (favorisant les pâturages et les points d'eau), les prix sont élevés de juillet à mars et bas d'avril à juin (période de soudure

⁵ 9^{ème} Revue sectorielle conjointe État-Profession Agricole-PTF, avril 2019

⁶ CPS/SDR.

⁷ DNPIA.

⁸ FEWS NET 2018

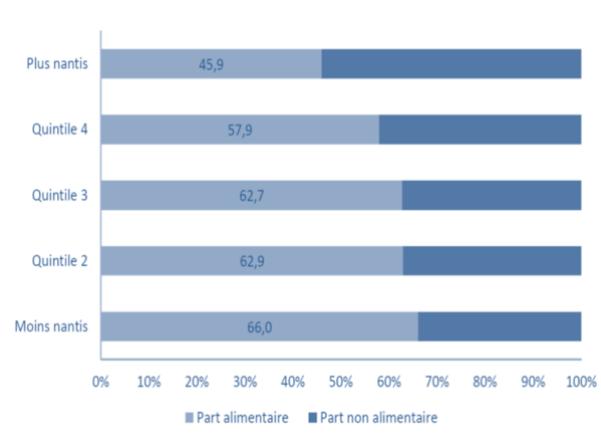
pastorale). Néanmoins, ces tendances pourraient fluctuer en fonction de l'évolution des calendriers musulmans du Ramadan et de Tabaski. En cas de crise pastorale, il y aura une augmentation atypique des ventes d'animaux pour éviter les pertes. Par conséquent, les prix baissent.

On note certaines caractéristiques spécifiques sur les fonctionnements des marchés. Dans les zones inondées du centre et du nord (Mopti et Tombouctou), la baisse du niveau du fleuve peut aussi affecter les flux et les prix pour des raisons liées au transport des produits par le fleuve. Dans les régions de Kidal, Gao et Ménaka, les échanges sont importants avec l'Algérie, notamment pour les produits alimentaires et manufacturés. En outre, l'insécurité persistante et les conflits dans les régions du nord et du centre ont une incidence sur les fonctionnements des marchés, à cause des perturbations des flux et de l'accès.

o Répartition des parts alimentaires et non alimentaires

De façon générale, les ménages très pauvres et pauvres consacrent plus de la moitié de leurs dépenses à l'alimentation (soit respectivement 66 pour cent et 62,9 pour cent). Cette part est plus importante dans la région de Tombouctou (69,4 pour cent) et moins élevée à Bamako (38,8 pour cent). Ce résultat confirme la théorie économique selon laquelle les ménages pauvres privilégient les dépenses alimentaires au détriment des dépenses pour d'autres biens ou d'autres nécessités.

FIGURE N° 1 : REPARTITION DES DEPENSES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES SELON LE QUINTILE DE RICHESSE



SOURCE: EMOP 2015-2016

1.2.1.3. Appréciation de la consommation et de la diversité alimentaire

La consommation alimentaire des ménages est mesurée par le Score de consommation alimentaire (SCA) des ménages qui est un indicateur proxy qui reflète la quantité (kcal) et qualité (nutriments – importance nutritionnelle) de l'alimentation des ménages. Le SCA est basé sur un rappel des 7 jours sur les types/groupes d'aliments (diversité) ainsi que la fréquence de consommation.

Malgré les potentialités importantes évoquées plus haut et la campagne agricole marquée par une disponibilité des céréales relativement bonne, la situation alimentaire des ménages maliens reste difficile dans une bonne partie du pays.

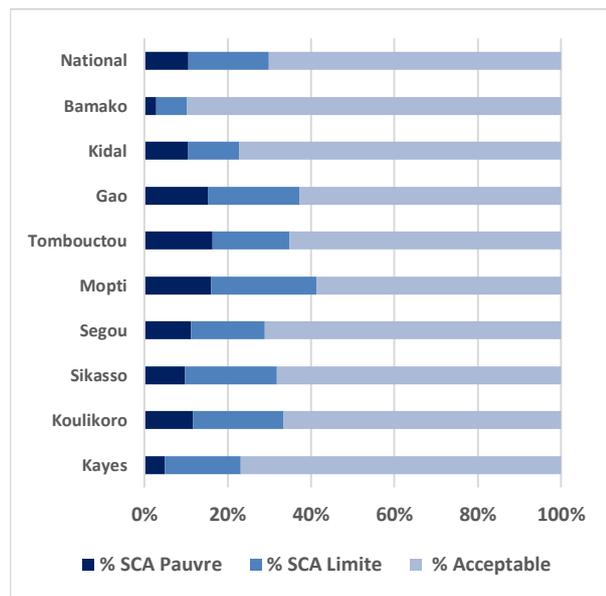
Au niveau régional, on constate que la consommation alimentaire reste très précaire dans la majorité des régions. La figure montre la répartition régionale du SCA moyen des trois dernières années consécutives calculé à partir des données des enquêtes ENSAN⁹ 2016, 2017 et 2018.

9

Mali

Le SCA moyen reste en phase 3 (crise CH 1.0) aussi bien au niveau national que pour la plupart des régions. Les capacités de réponse des populations face aux catastrophes naturelles restent assez faibles et les événements météorologiques extrêmes dont la fréquence et les effets augmentent en raison des changements climatiques constituent des menaces directes à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils fragilisent les ménages vulnérables affectés en réduisant leurs capacités de résilience du fait qu'ils diminuent leurs moyens d'existence et leurs capacités productives ainsi que leurs possibilités de diversification alimentaire et leur pouvoir d'achat et augmentent leur dépendance à l'égard du marché.

FIGURE N° 2 : SCORE DE CONSOMMATION ALIMENTAIRE (SCA) DES MÉNAGES



SOURCE: ENSAN

L'accessibilité alimentaire est caractérisée par une autoconsommation pour faire face aux crises récurrentes, à cause du faible pouvoir d'achat des ménages. On estime que plus de 20 pour cent¹⁰ des ménages souffrent d'une sous-alimentation chronique.

1.2.2. SITUATION NUTRITIONNELLE

1.2.2.1. Évolution de la malnutrition aiguë

La malnutrition aiguë globale est un problème de santé publique récurrent au Mali depuis plusieurs années et la crise actuelle que traverse le pays aggrave fortement cette situation nutritionnelle déjà préoccupante. La malnutrition constitue un phénomène préoccupant dans la société malienne car un enfant sur quatre présente une insuffisance pondérale et près d'un enfant sur trois (30 pour cent) souffre d'un retard de croissance (malnutrition chronique) et environ 14 pour cent souffrent d'émaciation (amaigrissement, maigreur extrême). La situation alimentaire et nutritionnelle, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans, s'est beaucoup détériorée depuis la crise politico-sécuritaire de 2012.

Au Mali, la prévalence de la malnutrition pour ces trois formes reste à des niveaux inquiétants selon la classification de l'OMS. Les résultats de l'enquête nutritionnelle anthropométrique de mortalité rétrospective SMART 2018 indiquent que la prévalence de la malnutrition aiguë est estimée à 10,0 pour cent, et 2,0 pour cent dans sa forme sévère. La prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance est estimée à 24,1 pour cent au niveau national.

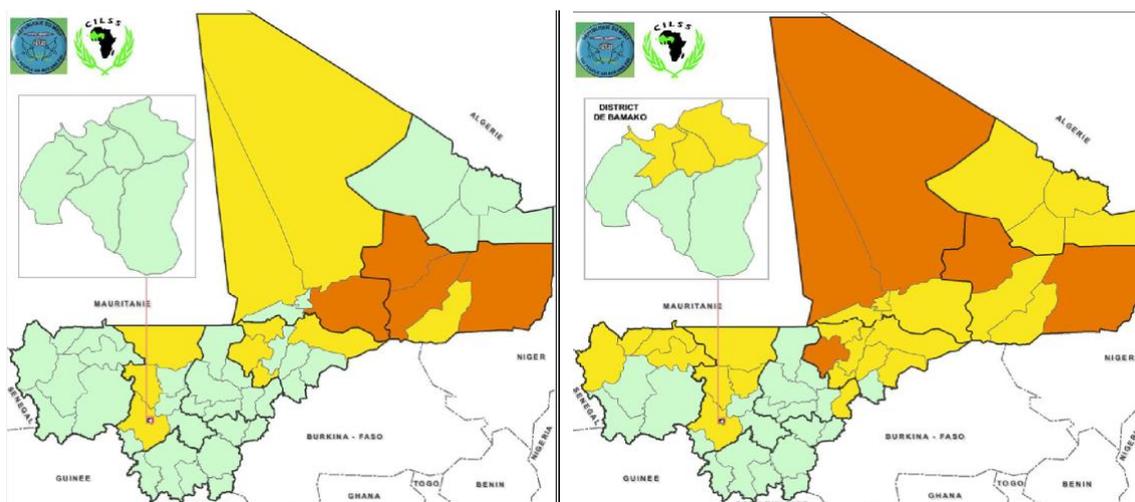
Cependant, des disparités existent entre les régions. La prévalence de la malnutrition chronique varie de 10,6 pour cent à Kidal à 28,9 pour cent à Sikasso. Seulement quatre régions (Koulikoro,

¹⁰ Ministère de l'Agriculture : PRP-AGIR, mars 2016

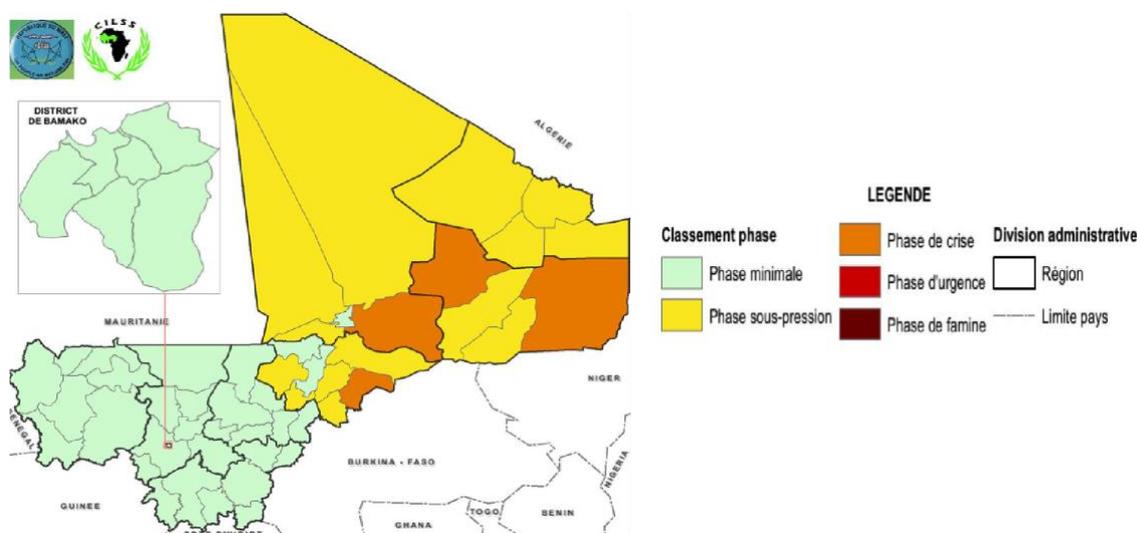
Kidal, Ménaka, Taoudenit) sur dix, et le district de Bamako sont dans une situation de malnutrition chronique acceptable avec une prévalence inférieure à 20 pour cent sur l'échelle de l'OMS [1]. Quant à l'insuffisance pondérale, le taux au niveau de l'ensemble des régions est de 18,6 pour cent.

ENCADRE N°1 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION AU MALI

Sécurité alimentaire et nutritionnelle en période de soudure (juin-août) durant les trois dernières années selon les analyses du Cadre harmonisé (CH) au Mali



Graphique n°1 : Situation projetée juin-août 2017 Graphique n°2 : Situation projetée juin-août 2018



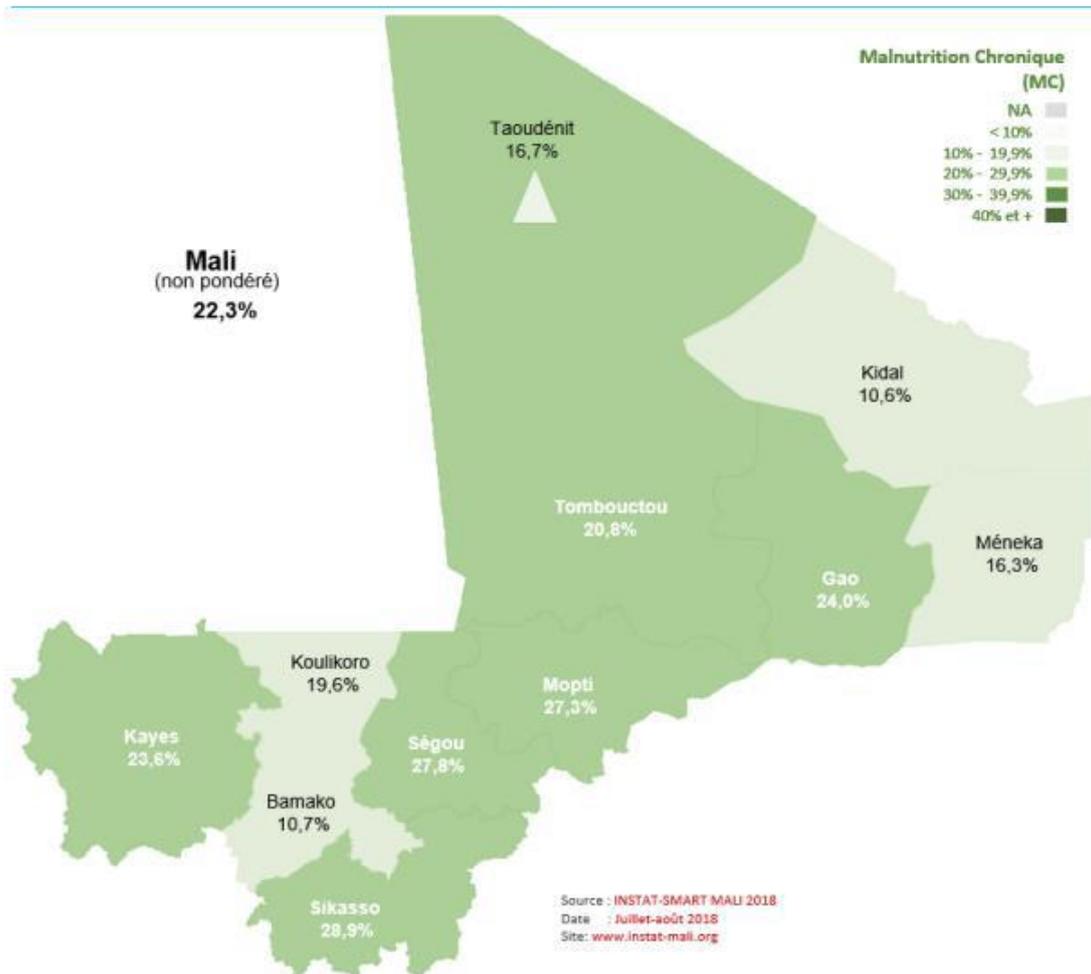
Graphique n°3 : Situation projetée juin-août 2019

Malgré les efforts actuels et les tendances positives au cours des deux dernières années, les niveaux de malnutrition chronique, estimés à 23,1 pour cent¹¹, indiquent une situation nutritionnelle précaire. Le niveau de la malnutrition aiguë des enfants de 6-59 mois reste très élevé, soit 10,7 pour cent, et cache de fortes disparités régionales, avec une prévalence au-

¹¹ Enquête nutritionnelle SMART 2017

dessus du seuil critique dans plusieurs régions¹². La prévalence du retard de croissance ou malnutrition chronique est élevée, la plus forte prévalence étant observée dans la région de Sikasso. La tendance générale de l'insuffisance pondérale sur les cinq dernières années est à la hausse. Les régions les plus touchées sont celles de Sikasso (28,5 pour cent), de Tombouctou (27,1 pour cent), de Kayes (23,4 pour cent).

FIGURE N° 3 : PREVALENCE DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE AU MALI

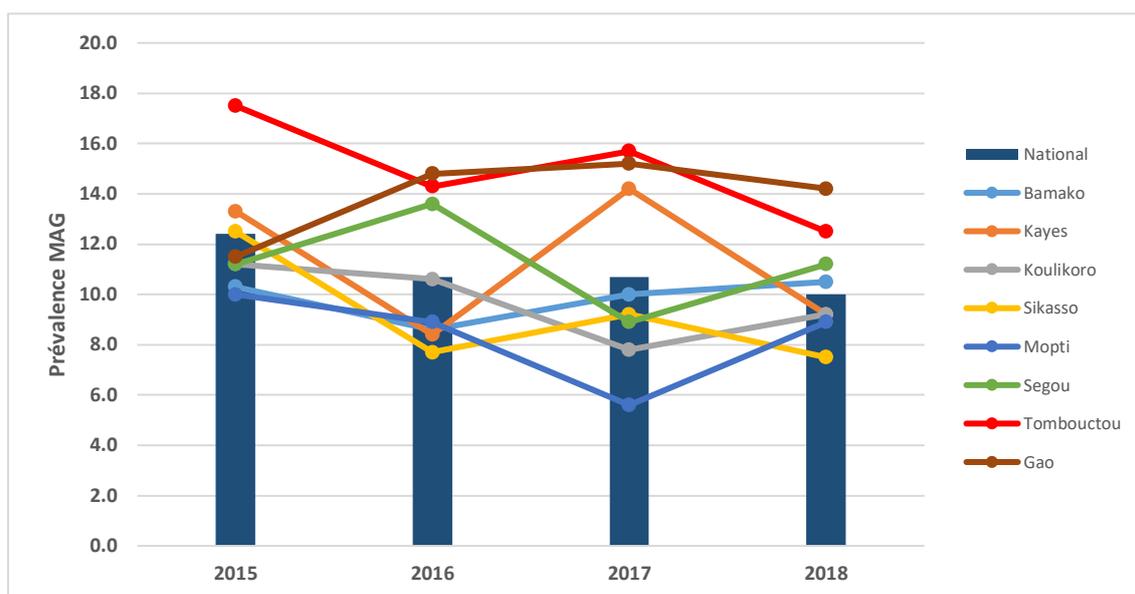


SOURCE : SMART 2018

Cependant, les enquêtes SMART des trois dernières années (2016, 2017 et 2018) montrent une légère baisse de la prévalence nationale de la malnutrition aiguë globale (MAG) chez les enfants de 6 à 59 mois, mais n'a pas permis un changement de phase d'insécurité nutritionnelle, plus d'un enfant sur dix souffre d'émaciation. A l'échelle régionale, il existe des disparités et des fluctuations très marquées et parfois paradoxales en termes de vulnérabilité à l'insécurité nutritionnelle. La situation est ainsi plus alarmante avec une variation interannuelle inquiétante des prévalences de MAG à Tombouctou (MAG : 12 à 17 pour cent), Gao (MAG : 11 à 15 pour cent), Kayes (MAG : 8 à 14 pour cent), Ségou (MAG : 8 à 13 pour cent), Koulikoro (MAG : 7 à 11 pour cent) et Bamako (MAG : 8 à 10 pour cent).

¹² [Enquête nutritionnelle SMART 2017](#)

FIGURE N° 4 : ÉVOLUTION TENDANCIELLE DE LA MAG PAR REGION

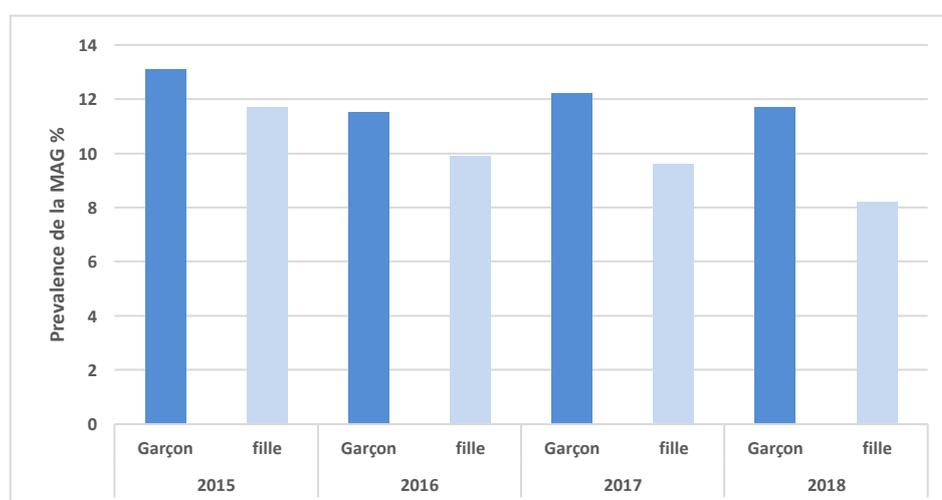


SOURCE : SMART 2015-2018

Les analyses ont permis de mettre en évidence des différences statistiquement significatives ($p < 0,05$) entre la prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les garçons et celle des filles aussi bien au niveau national que régional. Les résultats des différentes enquêtes montrent que les garçons sont 1,2 fois plus affectés par la malnutrition aiguë que les filles d'une même génération. Ce constat reste valable pour l'ensemble des régions du pays.

Les barrières/pratiques socio-culturelles et les facteurs protecteurs qui permettent aux filles de parvenir à un meilleur statut nutritionnel au détriment des garçons mériteraient d'être clarifiés et au besoin, de faire la promotion de ces effets protecteurs pour améliorer l'état nutritionnel des garçons.

FIGURE N° 5 : ÉVOLUTION TENDANCIELLE DU RETARD DE CROISSANCE PAR SEX



SOURCE : SMART 2015-2018

1.2.2.2. Situation de la malnutrition chronique ou retard de croissance

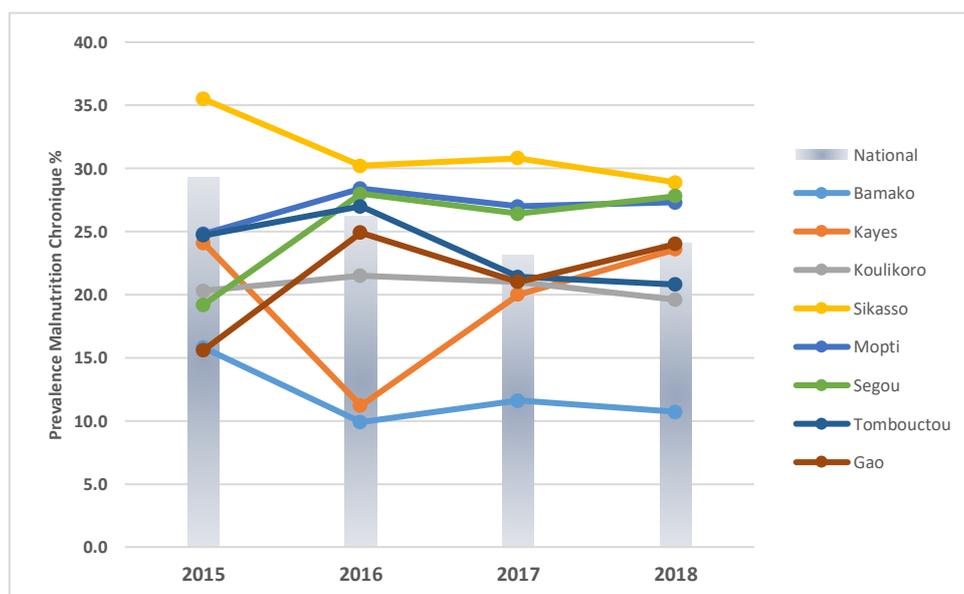
La malnutrition chronique est un problème majeur de santé publique associé à des fonctions cognitives amoindries, des performances scolaires réduites chez les jeunes enfants, une faible stature à l'âge adulte, une masse corporelle maigre et réduite et une productivité plus faible. Il peut aussi entraîner un risque accru de maladies non transmissibles s'il s'accompagne d'un gain excessif de poids plus tard au cours de l'enfance. Les femmes qui ont souffert d'un retard de croissance pendant leur enfance ont un risque élevé de donner naissance à des nourrissons avec un faible poids à la naissance, contribuant ainsi au cycle intergénérationnel de la malnutrition.

Les causes de la malnutrition chronique sont multidimensionnelles et complexes. La malnutrition chronique résulte d'une alimentation inadéquate, de problèmes d'hygiène et de santé, et de pratiques de soins inadaptées. Ces causes incluent également la malnutrition prénatale, intra-utérine et post-natale et se trouvent aggravées par les situations d'urgence à savoir : les conflits armés, les catastrophes naturelles, les crises alimentaires récurrentes et prolongées. La prévalence de la malnutrition chronique est très souvent utilisée comme un indicateur fiable de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Malgré le potentiel productif agricole, notamment céréalier, susceptible de couvrir les besoins alimentaires des populations de Sikasso, cette région apparaît comme la plus vulnérable à la malnutrition chronique.

À cet égard, il serait utile de comprendre quelles sont les causes principales de ce retard de croissance et comment la production alimentaire des ménages contribue au régime alimentaire des ménages de Sikasso ? Quels sont les profils de consommation actuels selon les catégories d'aliments ? Comment les disponibilités alimentaires affectent-elles la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans ? Comment les politiques alimentaires et nutritionnelles en cours impactent-elles la situation de la malnutrition chronique à Sikasso ?

FIGURE N° 6 : ÉVOLUTION TENDANCIELLE DU RETARD DE CROISSANCE PAR REGION



SOURCE : SMART 2015-2018

Un état des lieux et une analyse des données sur la malnutrition chronique s'avèrent nécessaires pour comprendre la logique des fluctuations interannuelles assez marquées de la prévalence du retard de croissance observées au niveau de certaines régions (Kayes, Ségou, Mopti, Tombouctou...) pour une meilleure orientation des interventions nutritionnelles.

Une revue nationale du système d'information nutritionnel permettrait de renforcer l'analyse et l'interprétation des indicateurs de nutrition, leur évolution au niveau national et infranational, en fonction de la disponibilité des données, et ainsi de mieux comprendre les facteurs influençant ces indicateurs, qu'il s'agisse des investissements, des politiques et/ou programmes et ce dans une approche multisectorielle.

L'analyse de la prévalence du retard de croissance par sexe au niveau national, révèle une différence significative entre les garçons et les filles pour les trois dernières enquêtes SMART consécutives ($p < 0,05$). Les garçons sont donc 1,2 fois plus touchés par la malnutrition chronique que les filles. Au niveau régional, l'examen des résultats confirme la même tendance dans l'ensemble des régions.

L'étude sur le coût de la faim réalisée en 2017 au Mali révèle qu'environ 265 531 milliards de FCFA (450,9 millions d'USD) ont été perdus au cours de l'année 2013 suite aux conséquences de la sous-nutrition chez les enfants. Ceci équivaut à 4,06 pour cent du PIB. Ce coût est essentiellement lié à la perte des capacités productives du fait de la mortalité supplémentaire induite par la malnutrition soit 3,05 pour cent du PIB. En outre, le poids de cette sous-nutrition sur les secteurs de la santé (0,15 pour cent du PIB) et de l'éducation (0,16 pour cent du PIB) représente un lourd fardeau pour les ménages et le système public.

Malgré la volonté de lutter contre la malnutrition sous toutes ces formes, démontrée par les engagements du gouvernement malien à travers l'intégration systématique d'objectifs nutritionnels dans les stratégies et documents de politiques nationales et l'augmentation du budget national consacré à la nutrition, force est de constater que les financements du gouvernement malien et de ces partenaires alloués à la nutrition sont trop faibles et quasi-exclusivement structurés autour de projets d'urgence axés sur la malnutrition aiguë. Par ailleurs, les structures de coordination et les capacités sont souvent insuffisantes pour développer une solution multisectorielle impliquant tous les acteurs clés. Ainsi, les actions nutritionnelles restent fragmentées et non coordonnées et ont un impact limité et peu durable.

1.2.2.3. Surpoids et obésité

Aucune donnée n'est actuellement disponible au Mali sur la prévalence de l'excédent pondéral et de l'obésité chez les jeunes enfants, qui permettrait d'apprécier le poids du double fardeau de la malnutrition au Mali. Cependant l'analyse des prévalences du surpoids et de l'obésité chez les adolescentes et les femmes adultes issues de la dernière enquête SMART de 2018, montre que les femmes adultes sont beaucoup plus touchées par le surpoids et l'obésité que les adolescentes. Par région, les disparités sont également très marquées et c'est dans les régions de Bamako, Kidal, Tombouctou, Gao, Koulikoro, Ménaka et Taoudéni que la prévalence du surpoids et de l'obésité sont les plus élevées (entre 31 pour cent et 60,7 pour cent). Tandis que la sous-nutrition sévit de façon chronique, le surpoids et l'obésité sont en train de gagner

Mali

certaines régions du Mali avec près de la moitié des maliennes adultes désormais en situation de surpoids.

TABLEAU N°2 : ÉTAT NUTRITIONNEL BASE SUR L'IMC SELON LES TRANCHES D'ÂGE DES FEMMES

Régions	Adolescentes (15 à 19 ans)					Femmes adultes (20 à 49 ans)				
	Effectif	IMC < 18,5		IMC ≥ 25,0		Effectif	IMC < 18,5		IMC ≥ 25,0	
		n	%	n	%		n	%	n	%
Kayes	118	31	26,3	6	5,1	528	52	9,8	131	24,8
Koulikoro	147	22	15,0	13	8,8	530	32	6,0	169	31,9
Sikasso	107	20	18,7	7	6,5	482	31	6,4	128	26,6
Ségou	97	11	11,3	2	2,1	490	41	8,4	119	24,3
Mopti	112	31	27,7	8	7,1	586	32	5,5	166	28,3
Tombouctou	97	18	18,6	13	13,4	683	15	2,2	385	56,4
Gao	156	34	21,8	11	7,1	642	71	11,1	219	34,1
Kidal	45	0	0,0	7	15,6	416	2	0,5	288	69,2
Ménaka	101	17	16,8	26	25,7	460	33	7,2	215	46,7
Taoudenit	64	9	14,1	10	15,6	417	12	2,9	253	60,7
Bamako	155	33	21,3	16	10,3	527	24	4,6	251	47,6
Ensemble	1199	226	18,8	119	9,9	5761	345	6,0	2324	40,3

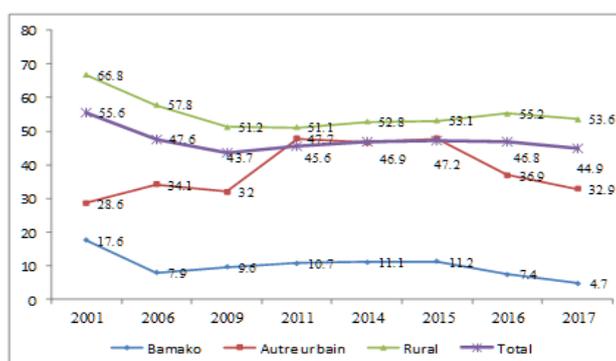
1.2.3. PROFILS ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

Les principales formes de pauvreté coexistent au Mali :

- La pauvreté des conditions de vie (ou pauvreté de masse), traduit une situation de manque dans les domaines de l'alimentation, de l'éducation, de la santé et du logement.
- La pauvreté monétaire (ou de revenu) exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante.
- La pauvreté de potentialité se définit par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi). Cette forme de pauvreté est peu évaluée et documentée au Mali.

Au Mali, le niveau de pauvreté reste très élevé, avec un taux supérieur en milieu rural et une féminisation de la pauvreté réduisant l'accessibilité alimentaire d'une frange importante de la population. Les pauvretés monétaire et non monétaire constituent les principaux facteurs affectant les conditions de vie des populations.

FIGURE N° 7 : ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PAUVRETE



SOURCE: CREDD 2019-2022

On constate une forte disparité non seulement, entre les zones rurales et les zones urbaines, mais également, entre les différentes couches socioéconomiques et les différentes régions du pays. Cette discrimination se reflète également dans l'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'éducation et les services de santé.

Le rapport diagnostique du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2022 souligne que la croissance économique, bien que robuste ces cinq dernières années, n'a pu réduire sensiblement la pauvreté. Celle-ci est encore à un niveau élevé. L'incidence de la pauvreté monétaire qui se traduit par un manque de revenus ou une insuffisance de ressources était estimée en 2017 à 44,9 pour cent contre 48,6 pour cent en 2016, soit une baisse de 1,9 pour cent alors que son niveau de 2010 était de 43,7.

Le taux de pauvreté est toujours plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, il est beaucoup plus faible (d'environ 30 points de pourcentage) à Bamako que dans le reste des zones urbaines. Quel que soit l'indicateur de mesure de la pauvreté, ce phénomène frappe plus le milieu rural que le milieu urbain et plus les autres communes urbaines que Bamako.

TABLEAU N°3 : TAUX DE PAUVRETÉ

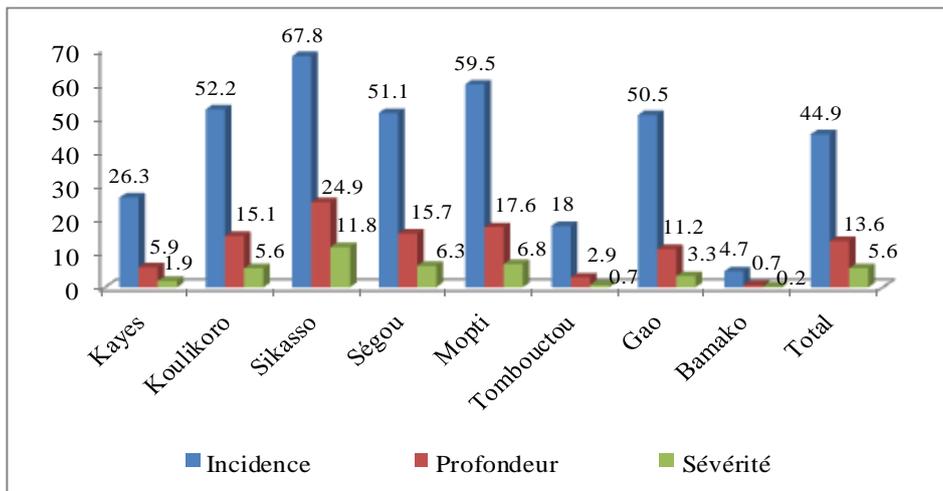
	National	Rural	Urbain (sans Bamako)	Bamako
Pauvreté	44,9 %	53,6 %	32,9 %	4,7 %
Profondeur	13,6 %	16,6 %	3,2 %	0,7 %
Sévérité	5,6 %	6,8 %	4,7 %	0,2 %

La pauvreté des conditions de vie touche près de 64 pour cent de la population totale dont 22 pour cent vivant dans l'extrême pauvreté. Les agriculteurs apparaissent comme les plus pauvres avec un taux de pauvreté de 57 pour cent et contribuent à la pauvreté du pays à raison respectivement de 81 pour cent pour l'incidence, 85 pour cent pour la profondeur et 86 pour cent pour la sévérité. Il existe de fortes disparités entre les zones rurales et urbaines, entre les couches socioéconomiques ainsi qu'entre les régions. Celles-ci se reflètent également dans l'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'éducation et les services de santé.

D'autre part, les résultats de l'étude diagnostique du CREDD 2019-2022, révèlent que les trois régions les plus touchées par la pauvreté sont Sikasso (67,8 pour cent de pauvres en 2017 pour un taux de profondeur de la pauvreté de 24,9 pour cent et de sévérité de la pauvreté de 11,8 pour cent), Mopti (59,5 pour cent de pauvres et 17,6 pour cent s'agissant de la profondeur et 6,8 pour cent de la sévérité) et Koulikoro (respectivement 52,2 pour cent, 15,1 pour cent et 5,6 pour cent). La région de Ségou suit ce trio avec une incidence de 51,1 pour cent, supérieure à la moyenne nationale. La cinquième place est occupée par la région de Gao où 50,5 pour cent de la population est pauvre, mais où les niveaux de profondeur et de sévérité sont inférieurs aux niveaux moyens nationaux, soit une pauvreté régionale plus importante qu'au plan national mais moins profonde et moins sévère.

Cette analyse désagrégée au niveau régional montre une situation paradoxale dans les régions des principaux bassins de production agricole du pays qui demeurent les plus pauvres avec des niveaux de profondeur et de sévérité de la pauvreté assez élevés. Il s'agit particulièrement des régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Koulikoro.

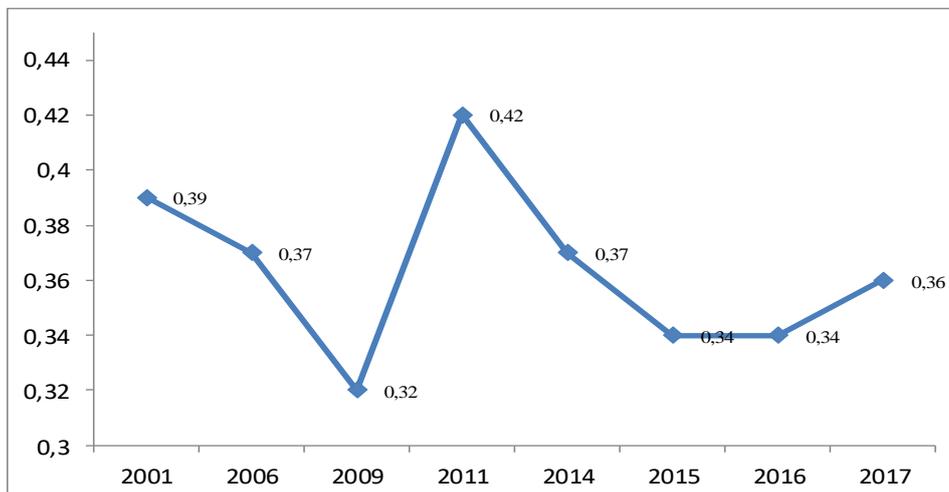
FIGURE N° 8 : REPARTITION REGIONALE DE LA PAUVRETE EN 2017



SOURCE: CREDD 2019-2022

S'agissant des inégalités, selon le coefficient de Gini, qui est passé de 0,39 à 0,32, elles ont baissé entre 2001 et 2009, avec une diminution plus importante entre 2006 à 2009 qu'entre 2001 et 2006. Elles ont ensuite augmenté entre 2009 et 2011, le coefficient passant de 0,32 à 0,42 (le plus haut niveau d'inégalités au Mali sur toute la période 2001-2017), pour ensuite baisser jusqu'en 2015 et 2016 avec un indice de Gini de 0,34. L'année 2017 marque une reprise de l'accroissement des inégalités au Mali, surtout en ce qui concerne les 8 premiers déciles de revenus.

FIGURE N° 9 : ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI 2001-2017



SOURCE: CREDD 2019-2022

En dépit des nombreux et importants efforts de financement et de renforcement des capacités réalisés au niveau du secteur productif, on enregistre un faible niveau de réduction de la pauvreté au cours de cette dernière décennie, qui s'explique, d'une part, par l'insuffisance du taux de croissance de l'économie malienne et, d'autre part, par la répartition inégale des fruits

de la croissance, le faible accès aux services de base et la faible maîtrise de la croissance démographique¹³.

Si le Mali a fait des progrès en termes de disponibilité par le biais d'une augmentation de la production nationale et de la mise en place de stocks de sécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux aliments sont de plus en plus liées au pouvoir d'achat, surtout pour les ménages urbains à faible revenu.

Malgré l'augmentation de la production agricole nécessaire à la disponibilité des aliments, de nombreuses populations vulnérables connaissent des difficultés pour couvrir leurs besoins énergétiques minimum. Nonobstant la baisse régulière de la prévalence de la sous-alimentation au Mali, son taux est resté constant depuis 2010 autour de 5 pour cent.

Par ailleurs, cette pauvreté a une incidence négative sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et se traduit par une détérioration des indicateurs de SAN et posent des difficultés aux ménages pour investir dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, accéder aux services sociaux de base et améliorer leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie.

Force est de constater que les éventuelles causes profondes de cette pauvreté dans les régions à forte production agricole ne sont pas assez évaluées et documentées dans les différentes études de profil de la pauvreté au Mali et à cela s'ajoute la faible qualité des statistiques contenues dans les différents systèmes d'information ne permettant pas de mesurer précisément les indicateurs de performance des politiques agricoles. Or, pour lutter efficacement contre la pauvreté, il est nécessaire d'avoir une compréhension commune des causes spécifiques de la pauvreté dans les régions des principaux bassins de production du pays avec une appréciation de l'impact des politiques agricoles aussi bien sur les producteurs, les consommateurs et les commerçants.

Il ressort de cette analyse un besoin impératif de conduire une étude approfondie sur les causes profondes de la pauvreté des conditions de vie dans les régions des principaux bassins de production agricole (Sikasso, Ségou, Mopti et Koulikoro) pour mieux orienter les politiques et l'élaboration des programmes sectoriels.

Enfin, le coût de l'insécurité alimentaire au Mali, à travers une réponse d'urgence, a été estimé entre 50 et 100 milliards de FCFA par an sur la période 2015-2018. La fréquence accrue des situations de crise et de choc alourdit cette charge alors que ces ressources pourraient servir à contribuer au développement du pays dans le long terme.

1.2.4. CONTEXTE SECURITAIRE

Le Mali traverse depuis 2012 l'une des plus graves crises politico-sécuritaires de son histoire, qui se manifeste par une rébellion armée dans la partie Nord du pays, avec des menaces de remise en cause des fondements de la république, de la laïcité de l'État et de son intégrité territoriale. La résurgence de cette crise sécuritaire qui est la quatrième depuis son indépendance est révélatrice des fragilités structurelles qui peinent à trouver des solutions durables.

¹³ Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté au Mali 2007-2011

Après quinze mois d'affrontements et de tensions, en juin 2013, le Gouvernement malien et les groupes armés ont signé l'Accord préliminaire de Ouagadougou, qui a permis l'organisation d'élections présidentielle et législatives sur l'ensemble du territoire ainsi que la tenue de pourparlers de paix inclusifs.

Néanmoins, des affrontements se sont poursuivis entre les groupes armés et les forces gouvernementales, et les négociations de paix ont repris sous l'égide de l'Algérie, en présence de la CEDEAO et de la communauté internationale dont les Nations Unies, qui ont abouti à la signature en mai et juin 2015 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Malgré la mise en œuvre de cet Accord sous l'égide des Nations Unies et la présence de troupes étrangères sur le territoire national, en soutien à l'armée malienne, le pays demeure confronté à une situation d'insécurité et d'instabilité due à des attaques de mouvements terroristes et djihadistes ainsi qu'à la résurgence de conflits intercommunautaires dans les régions du nord et du centre du pays.

Cette situation d'insécurité et les conflits, aussi bien au niveau national que sous-régional, ont eu pour conséquence d'importantes pertes de vies humaines et de cheptel, des destructions de biens et de services ainsi que des perturbations des campagnes agro-sylvo-pastorales mais également des mouvements de populations avec des nombres importants de réfugiés et de déplacés, qui aggravent les pressions sur les ressources naturelles et accroissent les besoins en aide alimentaire. Cette situation crée ainsi un impact très négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et plus particulièrement les populations des zones du nord et du centre du pays.

1.2.5. OPPORTUNITES ET PERSPECTIVES

Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Mali dispose également de nombreuses opportunités aussi bien sur le plan politique que sur le plan socioéconomique. Dans ce cadre, on retient que :

- 1. Sur le plan politique**, les différentes politiques et stratégies sectorielles définies et mises en œuvre constituent de véritables opportunités pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali. La plupart d'entre elles affirment que la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable est une priorité nationale et que les activités du secteur du développement rural constituent le principal moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Dans ce sens, les autorités nationales se sont engagées d'une part à offrir une alimentation suffisante, saine et de qualité à tous les Maliens d'ici 2030 et d'autre part, à faire du Mali une puissance agricole. Elles ont également pris l'engagement de lutter contre les changements climatiques et d'instaurer un mécanisme de résilience et de protection sociale pour tous les Maliens et, particulièrement pour les plus vulnérables. Outre les politiques et stratégies nationales telles que la Loi d'orientation agricole (LOA), la Politique de développement agricole (PDA) et la PoINSAN, le Mali a aussi adhéré à un certain nombre d'initiatives régionales majeures comme le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), les Priorités résiliences pays (PRP) et le programme Faim Zéro. Toutes

prennent en compte dans leurs objectifs, indicateurs de résultats et interventions, les principaux défis liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable, à savoir : la disponibilité et l'accessibilité alimentaires, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques ainsi que l'amélioration de la situation nutritionnelle et de la résilience des populations, notamment des groupes vulnérables.

- 2. Sur le plan socioéconomique**, le Mali dispose d'importantes ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques dont la mise en valeur permettrait de lutter contre la pauvreté, la faim, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations maliennes. Il dispose également d'une population très jeune, qui constitue une main-d'œuvre agricole importante, d'un savoir-faire traditionnel des populations dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage ainsi que de référentiels de bonnes pratiques et expériences réussies dans le domaine de la SANAD dont la dissémination contribuerait à la durabilité et à la pérennité des actions. En outre, le Mali bénéficie d'une demande alimentaire intérieure en augmentation, liée d'une part à la croissance démographique et d'autre part à l'existence d'un important marché sous-régional et international, qui pourrait favoriser un positionnement compétitif des produits agricoles maliens

Cependant, malgré l'existence de ces nombreuses opportunités permettant d'inverser la situation actuelle dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il s'avère qu'un grand nombre de personnes et de ménages, en raison de leur fragilité, restent encore incapables de saisir ces opportunités sans la mise en place d'ambitieux programmes de résilience.

2. Analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact des politiques, des stratégies, des capacités humaines et organisationnelles et des financements alloués à la SANAD sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Q2: L'ensemble des politiques et des stratégies existantes est-il suffisamment ciblé et bien conçu pour répondre efficacement aux causes immédiates et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition pour plus d'impact, que ce soit à l'échelle nationale, au niveau de groupes socio-économiques spécifiques, ou bien au niveau de zones géographiques, agro-écologiques et/ou administratives confrontées à des problèmes «tenaces» ou plus récurrents d'insécurité alimentaire et de malnutrition ?

De nombreuses politiques et stratégies visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été formulées et mises en œuvre par le Gouvernement de la République du Mali.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle procède d'une responsabilité partagée par un ensemble d'acteurs, dont l'État, les collectivités territoriales, la profession agricole, la société civile et le secteur privé ainsi que les Partenaires techniques et financiers (PTF) et ce, compte tenu de son caractère transversal et multisectoriel.

Au Mali, les différents aspects et dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont intégrés dans :

1. le CREDD;
2. la LOA;
3. la PDA et le Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA);
4. la PoINSAN
5. la Politique nationale de l'élevage;
6. le Schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture;
7. la Politique nationale de la protection de l'environnement (PNPE);
8. le Document cadre de politique nationale de décentralisation;
9. la Politique nationale de l'aménagement du territoire;
10. les PRP du Mali (2015-2035);
11. la Politique nationale de nutrition (PNN);
12. la Politique nationale de protection sociale (PNPS);

13. la Politique nationale du genre;

14. la Politique nationale de l'alimentation scolaire.

Dans le cadre du présent exercice, l'analyse diagnostique portera essentiellement sur les principales politiques des secteurs du développement rural, de la nutrition et de la protection sociale que sont le CREDD ; la PDA et ses instruments de mise en œuvre, dont le PNISA ; la PoINSAN ; la PNN ; les PRP ; et la PNPS.

2.1. Cadres stratégiques pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2016-2018 et 2019-2023

Le CREDD constitue le document de référence qui intègre des politiques économiques, sociales et institutionnelles ainsi que des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales du Gouvernement malien.

Tout en tirant les enseignements du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR), le CREDD 2016-2018 avait pour objectif global de promouvoir un développement inclusif et durable en vue de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Il était articulé autour de trois axes stratégiques, notamment un relatif à la promotion d'une croissance accélérée, durable, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Cet axe stratégique visant une croissance économique inclusive et durable comprenait quatre domaines d'actions prioritaires, à savoir : (i) le développement rural et la sécurité alimentaire ; (ii) la protection de l'environnement ; (iii) le développement des infrastructures ; et (iv) les autres secteurs porteurs de croissance.

Pour sa mise en œuvre, le CREDD avait retenu des lignes directrices telles que le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes sectoriels, le ciblage des groupes vulnérables, la gestion axée sur les résultats, l'intégration du genre, de l'emploi et des changements climatiques dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques, la concertation avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les collectivités territoriales et les PTF.

Un nouveau CREDD pour la période 2019-2023 a été développé et adopté par le Mali au mois de décembre 2018. Le CREDD 2019-2023 repose sur la vision « Mali 2040 » et est devenu le document de référence des politiques de développement en vigueur dans le pays.

Il capitalise les résultats du CREDD 2016-2018 et est basé sur une stratégie proactive de transformation économique et sociale du Mali prenant en compte les principales problématiques de développement, à savoir: la détérioration du vivre ensemble des communautés; la faible diversification de l'économie davantage portée par les secteurs primaire et tertiaire et peu créatrice d'emplois rémunérateurs; la dégradation continue de l'environnement avec une faible résilience aux changements climatiques et la faible valorisation du capital humain.

De l'analyse du rapport d'évaluation du CREDD 2016-2018, il ressort que, malgré les résultats encourageants obtenus, les enjeux en matière de développement institutionnel, économique et social demeurent considérables. Face à la situation, il a été recommandé :

- de s'efforcer d'améliorer la performance des politiques publiques dans tous les secteurs ;
- d'accroître la cohérence entre les priorités sectorielles et les allocations budgétaires sur la base des budgets programmes ;
- de cibler et prioriser les populations les plus vulnérables ;
- de créer une synergie entre les différents acteurs (collectivités territoriales, programmes et ONG) intervenant dans le développement pour une meilleure capitalisation des données ;
- de renforcer le mécanisme de suivi des projets /programmes au niveau régional à travers les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD) ;
- d'opérationnaliser la mise en œuvre et le suivi évaluation des ODD à travers les mécanismes institutionnels du CREDD ;
- d'améliorer le processus de préparation et d'organisation des revues sectorielles en les orientant sur l'atteinte des résultats en lien avec les allocations budgétaires.

Le CREDD 2019-2023 traduit la volonté politique des autorités du pays d'œuvrer à une transformation structurelle de l'économie afin d'impulser une croissance économique forte et diversifiée permettant de réduire l'incidence de la pauvreté de 44,9 pour cent en 2017 à 40 pour cent en 2023.

Le CREDD 2019-2023 a pour vision « un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes ».

Il est articulé autour de cinq axes stratégiques qui sont : i) la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance ; ii) la restauration de la paix et de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble ; iii) la croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie ; iv) la protection de l'environnement et le développement de la résilience aux changements climatiques ; et v) le développement du capital humain.

2.2. Politiques définies dans le secteur du développement rural

2.2.1. UNE VOLONTE POLITIQUE AFFICHEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE :

Le secteur du développement rural, qui occupe plus de 70 pour cent de la population, fournit 30 pour cent des recettes d'exportation et contribue à hauteur de 34 pour cent au PIB, est l'une des principales priorités du Mali. Les activités du secteur agro-sylvo-pastoral occupent une place

prépondérante dans l'économie et reste le moteur du développement socioéconomique du pays de par sa contribution à la création de richesses et d'emplois. Elles offrent un potentiel non négligeable de croissance et de réduction de la pauvreté en milieu rural ainsi que d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Cependant, les activités du secteur rural sont caractérisées par des performances limitées du fait de leur vulnérabilité face aux aléas et changements climatiques, des problèmes fonciers et de fertilité des sols, et du faible niveau de productivité, de diversification et de compétitivité des filières.

De même, d'autres contraintes entravent le développement des filières dont celles liées à la transformation et à la mise en marché des produits, à la faiblesse de la recherche, de l'appui conseil et des ressources humaines et financières allouées au secteur mais également à l'insuffisance des réformes nécessaires à sa modernisation.

Les politiques de développement définies par le Gouvernement malien dans le secteur du développement rural visent à :

1. réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population croissante;
2. améliorer la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques prononcés;
3. accroître la productivité et la compétitivité agricoles en vue de valoriser et de positionner les produits agricoles maliens sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux; et
4. augmenter le revenu des exploitants agricoles en vue de réduire la pauvreté rurale.

Ces politiques et stratégies sont prises en charge à travers : la LOA, la PDA, la Politique de développement de l'élevage, la Politique de développement de la pêche et de la pisciculture, le PNISA, la PNPE et la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'approche sectorielle adoptée en 2009 a permis de contextualiser le système actuel de planification agricole afin de contribuer à la réalisation des objectifs du CSCR, des OMD et à l'opérationnalisation de la LOA à travers les deux principaux instruments que sont la PDA et le PNISA.

La définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ces politiques de développement sont réalisés à travers un système de gouvernance du secteur agricole, qui consacre un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales, la profession agricole, le secteur privé et la société civile. Ce partenariat repose sur des principes de décentralisation et déconcentration, d'approche sectorielle et de dialogue. Le cadre institutionnel de gestion du secteur rural comprend :

1. les Ministères et Directions nationales ;
2. les structures de coordination ;
3. les collectivités territoriales ;
4. les ONG ;
5. les organisations consulaires ;

Mali

6. les organisations professionnelles ;
7. les instances villageoises reconnues par l'administration ;
8. les prestataires privés ;
9. les PTF.

Les Ministères directement concernés par le secteur agricole, au regard de leurs missions et activités sont :

1. le Ministère de l'agriculture ;
2. le Ministère de l'élevage et de la pêche ;
3. le Commissariat à la sécurité alimentaire ; et
4. le Ministère de l'environnement et de l'assainissement.

Pour les autres ministères impliqués, il convient de citer:

1. le Ministère de l'économie et des finances ;
2. le Ministère de l'éducation ;
3. le Ministère des collectivités territoriales ;
4. le Ministère de l'énergie et de l'eau ;
5. le Ministère de la santé ;
6. le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ; et
7. le Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et des personnes âgées.

2.2.2. LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (LOA)

Le Mali a adopté en 2006, la LOA qui consacre une vision à long terme du secteur agricole fondée sur la promotion d'un secteur agricole durable, moderne et compétitif tout en recherchant une certaine articulation entre les autorités nationales et locales pour une stratégie de développement agricole du Mali en cohérence avec la stratégie de décentralisation. Elle couvre l'ensemble des activités économiques du secteur agricole et péri-agricole, à savoir : l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, la foresterie, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services agricoles ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

Elle sert d'instrument directif et fédérateur de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires régissant les activités du secteur agricole et péri-agricole et prend en compte les engagements sous-régionaux, régionaux et internationaux auxquels le Mali a souscrit.

La LOA prend également en compte la sécurisation foncière des exploitants et la mise en place d'un régime de protection sociale des agriculteurs adapté aux besoins et aux capacités du pays. Elle investit l'État de la charge d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de développement agricole en concertation avec les collectivités territoriales et la profession agricole.

Dans cette dynamique, les acteurs du secteur agricole reconnus par la LOA sont les Départements ministériels et leurs organismes personnalisés à vocation agricole, les collectivités territoriales, les exploitants agricoles et leurs organisations professionnelles, les organisations de la société civile et du secteur privé.

Les ministères ayant en charge le pilotage des interventions publiques dans le secteur du développement rural sont : le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'élevage et de la pêche et le Ministère de l'environnement et de l'assainissement. En outre, il existe un Commissariat ayant en charge les questions de sécurité alimentaire. Ces ministères sectoriels sont chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques sous sectorielles dans leurs domaines de compétence en synergie avec les autres Départements ministériels et structures concernés par le développement rural.

Les collectivités territoriales ont la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du développement du ressort de leur compétence. À ce titre, elles sont chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation, en concertation avec la profession agricole, des schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace agricole de leurs territoires respectifs ainsi que de leurs programmes de développement agricole.

Les organisations de la société civile (OSC) à vocation agricole participent à la mise en œuvre de la PDA. Les ONG sont aussi des acteurs importants pour la promotion du monde rural, du développement agricole ainsi que de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations fragiles.

Les Chambres d'agriculture, conformément aux dispositions de la LOI N°93-044, les Chambres régionales d'agriculture et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture du Mali constituent auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles.

À ce titre, elles donnent leur avis à la demande des pouvoirs publics ou formulent des suggestions de leur propre initiative sur les questions agricoles ou relatives au monde rural.

Les Organismes Personnalisés à vocation agricole, qui sont des Établissements Publics à vocation Agricole à caractère administratif, professionnel, scientifique et technique, ou industriel et commercial. Ils ont pour vocation d'assurer la maîtrise d'ouvrage délégué du développement Agricole et rural dans leur zone d'intervention.

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) sont des groupements de personnes physiques ou morales, à vocation agricole, qui décident de s'unir pour la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des tiers ainsi que pour la fourniture de biens et de services à leurs membres. Les OPA comprennent les coopératives, les associations, les unions, les fédérations, les confédérations, les fondations et les syndicats.

Par ailleurs, il existe des associations interprofessionnelles, dénommées interprofessions, qui ont pour mission de :

1. favoriser des démarches contractuelles entre leurs membres et contribuer à la gestion des marchés ;
2. connaître l'offre et la demande par la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur les produits de la filière ;
3. renforcer les capacités de leurs membre ; et

4. renforcer la sécurité sanitaire des aliments et la traçabilité des produits dans l'intérêt des consommateurs.

Les exploitations agricoles, dont le nombre est estimé à plus de 800 000 unités au Mali, constituent les premiers acteurs du développement agricole. Les exploitations agricoles familiales et les entreprises agricoles tout comme les prestataires de services regroupant les fournisseurs d'intrants et d'équipements, les banques et les institutions de micro finance constituent une partie intégrante du secteur privé.

Les PTF, qui contribuent au financement du secteur agricole malien et apportent leur expertise technique dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement agricole, ont mis en place un cadre de concertation dénommé Groupe économie agricole et rurale, qui sert de cadre de concertation et de dialogue avec les services publics évoluant dans le secteur en vue d'améliorer la coordination de leurs actions.

2.2.3. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA)

La LOA a prescrit la définition d'une PDA, qui a été adoptée en 2013. Son objectif général est de « *contribuer à faire du Mali un pays émergent où le secteur agricole constitue le moteur de l'économie nationale et garant de la souveraineté alimentaire dans une logique de développement durable* ». Elle fait la promotion d'une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations agricoles familiales et les OPA reconnues et sécurisées ainsi que sur le développement d'EA.

Les politiques sous-sectorielles ou thématiques couvrant les activités visées par la LOA sont parties intégrantes de la PDA, qui s'appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale.

Elle a pour objectif de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture durable, diversifiée, moderne et compétitive sur les marchés régionaux et sous-régionaux et prend en compte les objectifs de décentralisation et de lutte contre la pauvreté tout en s'inscrivant dans les engagements sous-régionaux et internationaux souscrits par le Mali.

L'État, les collectivités territoriales, les organismes personnalisés à vocation agricole, les exploitations agricoles, les associations, les coopératives, les organisations interprofessionnelles, les ONG et les autres organisations de la société civile, participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la PDA.

2.2.4. LE PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNISA 2015-2025)

Le PNISA, élaboré en 2014, opérationnalise la PDA. Il constitue le cadre national de planification pour le secteur agricole sur un horizon de dix ans prenant en compte les besoins de fonctionnement et d'investissement. Son champ d'application regroupe les domaines d'intervention des départements ministériels en charge du développement rural, de la sécurité alimentaire, de l'environnement et de l'assainissement. Le PNISA prend en charge les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la formation, la recherche et la

vulgarisation agricole et intègre le genre, l'environnement et la dimension sociale pour assurer la durabilité des réalisations.

Il vise à faire du secteur rural le moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable.

Le PNISA participe à une projection des besoins permettant d'atteindre les niveaux de productions nécessaires à l'obtention des taux de croissance visés sur la base des orientations stratégiques de la PDA et des stratégies sous-sectorielles.

Dans cette logique, les ressources planifiées et acquises sont inscrites dans les Cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) de chaque Département ministériel concerné afin d'alimenter leur budget-programme respectif dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances.

La mise en œuvre du PNISA est effectuée par les services techniques de l'État, les collectivités territoriales, les producteurs et leurs organisations professionnelles, les OSC et le secteur privé. Elle est réalisée à travers un processus de revue sectorielle conjointe (État-Profession agricole-PTF) basé sur la revue des projets et programmes et l'évaluation du secteur.

Les organes de pilotage de la LOA, notamment le Conseil supérieur de l'agriculture et la revue du CREDD à travers le rapport annuel sur la situation économique et sociale du Mali, suivent et coordonnent les ressources affectées au secteur.

La Cellule de planification et de statistiques du secteur du développement rural (CPS/SDR) et les autres Cellules de planification et de statistiques (CPS) des Départements impliqués dans le secteur contribuent à l'élaboration des documents de base pour ces organes.

Ce dispositif permet, en plus du suivi de la mise en œuvre de la PDA, d'avoir une vision globale du secteur et d'évaluer les impacts afin d'apporter les mesures correctives pour l'atteinte des résultats.

Les acteurs impliqués sont l'Institut national de la statistique (INSTAT), les CPS du secteur agricole, les Directions nationales et régionales, les Conseils communaux, locaux et régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD, CLOCSAD et CROCSAD), la profession agricole, les PTF, les collectivités territoriales, les OSC et le Conseil supérieur de l'agriculture.

Les efforts déployés en vue de la modernisation du secteur agricole se sont traduits par une augmentation des productions végétales, animales et halieutiques en dépit de la faiblesse de la pluviométrie et de sa mauvaise répartition spatio-temporelle.

Ainsi, la production céréalière du Mali est devenue excédentaire, et couvre l'entièreté des besoins nationaux malgré l'existence de nombreuses poches de déficit dans des zones à vulnérabilité structurelle. La mise en œuvre des projets et programmes a aussi permis, entres autres :

- d'améliorer la production et la productivité agricoles grâce à des investissements agropastoraux et hydro-agricoles et dans des équipements;

Mali

- de renforcer les capacités des producteurs et des personnels d'appui;
- d'augmenter la production céréalière totale, qui a atteint 9 295 974 tonnes, et d'obtenir un excédent céréalier de 3 811 000 tonnes.

Au-delà de l'augmentation des productions et des excédents céréaliers, des mesures devront être mises en œuvre pour : valoriser les productions animales et halieutiques ; mieux cibler les autres aspects pour l'amélioration de la performance des différentes chaînes de valeurs agricoles liés aux problèmes de gestion, de commercialisation, de transformation et de fortification des produits agricoles; mieux articuler, réconcilier et intégrer les différents aspects de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale ; et mieux intégrer les nouvelles opportunités et les défis émergents tels que la croissance démographique, la migration et l'insertion des jeunes et des femmes.

2.2.5. LA POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (POLNSAN)

Le Gouvernement du Mali, a, en lien avec les PTF, décidé de l'élaboration d'une PolNSAN.

La PolNSAN qui, a été adoptée en 2019 sert de cadre de référence en matière d'orientation de toutes les actions de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

La PolNSAN constitue un cadre multisectoriel réconciliant les différentes politiques sectorielles publiques à caractère social, économique, institutionnel et fiscal visant à éliminer progressivement l'insécurité alimentaire et nutritionnelle durant les dix prochaines années.

La PolNSAN vise à ce que : « *d'ici 2030, horizon des ODD, l'ensemble de la population malienne ait, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de qualité, équilibrée, suffisante et saine lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires et nutritionnelles* ».

Son objectif général est d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, et d'améliorer l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables ainsi que leurs capacités de résilience.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

1. augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires pour répondre à la demande alimentaire des populations maliennes ;
2. renforcer les capacités de prévention des chocs et des crises, de réduction-atténuation de leurs effets sur les populations vulnérables ;
3. améliorer l'accessibilité physique et économique des aliments aux populations, notamment aux populations vulnérables et pauvres ;
4. améliorer l'état nutritionnel des populations ; et
5. renforcer la gouvernance institutionnelle et financière en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La POLINSAN s'appuie sur une stratégie qui se décline en quatre principaux axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Améliorer l'incidence des productions agricoles sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster durablement l'offre alimentaire à la demande des populations.
- Axe stratégique 2 : Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Axe stratégique 3 : Contribuer à prévenir et à réduire les différentes formes de malnutrition.
- Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dont les principales interventions sont relatives au renforcement du cadre juridique et réglementaire du Dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA) dans le cadre du protocole d'entente État-PTF.

La mise en œuvre de la POLINSAN sera réalisée par les différents ministères et structures dont les interventions relèvent des politiques et programmes sectoriels concernés à travers une gouvernance institutionnelle qui articule la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale.

Le dispositif institutionnel d'orientation et de coordination est composé d'un Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de protection sociale (CNSANPS) hébergé à la Primature, ce qui permettra de décloisonner les cadres institutionnels d'orientation existants qui régissent séparément la sécurité alimentaire (Conseil national de sécurité alimentaire – CNSA), la nutrition (Conseil national de nutrition – CNN) et la protection sociale (Conseil national d'orientation stratégique de la protection sociale – CNOS-PS).

Le CNSANPS sera appuyé par les entités techniques suivantes :

- Le Commissariat à la sécurité alimentaire ;
- Le Comité de coordination et de suivi des politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire (CCS/PPSA) ;
- Le Comité technique intersectoriel de nutrition (CTIN) ;
- Le Comité technique intersectoriel de la protection sociale ;

L'adoption de la POLINSAN est relativement récente, sa mise en œuvre n'est par conséquent pas encore effective.

2.3. Politiques définies au niveau du secteur de la nutrition

2.3.1. LA POLITIQUE NATIONALE DE NUTRITION (PNN)

La PNN, définie par le Gouvernement en janvier 2013, a pour vision « *d'assurer le droit à une nutrition adéquate à la population malienne toute entière en vue de satisfaire son bien-être et de garantir un développement national durable* ».

Mali

Son objectif général est de contribuer à assurer à chaque Malien(ne) un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national.

Le pilotage et le suivi évaluation de la PNN sont assurés par les organes suivants :

1. le CNN ;
2. le CTIN ;
3. le Secrétariat technique ; et
4. les agences de mise en œuvre.

Les institutions en charge de la nutrition sont :

1. la Division nutrition au sein de la Direction nationale de la santé ;
2. le Commissariat à la sécurité alimentaire ;
3. l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments ;
4. le service nutrition de l'Institut national de recherche en santé publique ; et
5. le Centre de recherche d'études et de documentation pour la survie de l'enfant.

La politique nationale de nutrition est traduite en plans d'action intersectoriels de cinq ans et accorde un accent particulier à la mobilisation des ressources, la communication sociale, la coordination, la collaboration intersectorielle, la participation communautaire et l'aspect genre.

Chacune de ces structures est responsable de l'élaboration, du financement, de la mise en œuvre et du suivi des plans opérationnels annuels découlant du plan d'action intersectoriel en rapport avec son mandat et les orientations et priorités politiques définies. Les revues de la mise en œuvre de la PNN sont réalisées une fois par an et tous les cinq ans. Les revues annuelles sont des évaluations internes alors que les revues quinquennales sont à la fois internes et externes.

Il est également prévu une évaluation externe à la fin de chaque plan sectoriel pour apprécier l'impact de la mise en œuvre de la PNN en rapport avec les ODD, notamment ceux ayant trait à l'amélioration de la nutrition et de la santé maternelle et infantile.

2.3.2. AUTRES POLITIQUES EN LIEN AVEC LA NUTRITION

La Politique nationale de sécurité sanitaire des aliments, validée en 2002, a pour objectif d'assurer la protection de la santé des hommes et des animaux par la maîtrise de la qualité sanitaire des aliments. Elle prend en compte l'hygiène, la sécurité et la salubrité des aliments.

La sécurité sanitaire des aliments est gérée par un cadre institutionnel composé d'un Conseil national de la sécurité sanitaire des aliments, rattaché à la Primature et d'une Agence nationale pour la sécurité sanitaire des aliments, qui en est la structure exécutive.

La prise en charge de la malnutrition est effectuée selon le Protocole de prise en charge intégré de la malnutrition aiguë au Mali à travers des structures appelées Unités de récupération nutritionnelle.

Dans le cadre du pilotage de la PNN, on note que :

- Le CNN, le Comité technique intersectoriel et le Secrétariat technique assument difficilement leurs missions. Non seulement, les réunions sont irrégulières mais l'État ne s'est pas imposé en leader de la nutrition.
- Plusieurs structures régionales ne sont pas opérationnelles et enregistrent des acteurs insuffisamment formés à la nutrition.
- La nutrition ne figure toujours pas parmi les priorités des comités régionaux, locaux et communaux (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD).
- L'absence de directives alimentaires à l'échelle nationale.
- L'absence de politiques/stratégies publiques qui favorisent des choix alimentaires sains dans les secteurs publics.
- L'absence de plan complet lié aux besoins nationaux en matière de nutrition publique.
- L'absence de définition d'objectifs ou de normes ou de restrictions relatives à la composition des aliments consommés en dehors de la maison.
- L'absence/insuffisance de plateformes d'interaction entre le Ministère de la santé et le secteur alimentaire.

Par ailleurs, il n'existe pas de passerelles institutionnelles entre le CNN et le CNSA permettant d'asseoir une véritable politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle reposant sur un cadre institutionnel commun.

2.4. Politique en matière de protection sociale

Le Mali est confronté à des facteurs structurels et conjoncturels qui exacerbent les fragilités déjà existantes et érodent les moyens d'existence des populations vulnérables. Cette situation est aggravée par l'absence d'un système adéquat de protection sociale permettant d'offrir un soutien à ces populations vulnérables qui se trouvent dans des situations de fragilité/précarité. La mise en place d'un système de protection sociale devient une nécessité sociale et économique car elle contribue à la croissance économique en améliorant la productivité du travail et en renforçant la stabilité sociale, tout en réduisant la pauvreté.

Pour faire face aux défis socioéconomiques croissants, le Gouvernement malien a déployé des efforts importants pour renforcer sa politique de protection sociale mais avec des résultats mitigés. Les efforts des pouvoirs publics pour couvrir les populations les plus vulnérables sont matérialisés dans les programmes d'assistance sociale tels que le Régime d'assistance médicale (RAMED) qui assure des soins de santé gratuits aux ménages les plus pauvres, les cantines scolaires, le programme national de filets sociaux « Jigisemejiri » qui couvrait 67 867 ménages à la fin de 2017, complétés par les efforts des partenaires qui assurent des transferts sociaux, notamment en période de soudure. Malgré ces efforts louables, l'immense majorité de la population pauvre et vulnérable n'est toujours pas couverte par la protection sociale.

Le Mali s'est engagé dans l'élaboration d'une nouvelle politique de protection sociale et de son plan d'action national d'extension (2016-2018), qui a pour objectif général de « *construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux pour tous les citoyens en*

général et pour les couches défavorisées en particulier ». Elle accorde une attention particulière à la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers ses deuxième et troisième orientations stratégiques, articulées autour de la promotion de la solidarité, et des programmes de filets sociaux ciblés qui ont des impacts directs et indirects sur le renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle notamment pour les couches pauvres et vulnérables.

Les différents efforts menés par les autorités nationales appuyés par les partenaires ont permis d'améliorer les taux de couverture des populations par le système de protection sociale:

1. la couverture d'environ 4,93 pour cent de la population des secteurs agricole et informel par les mutuelles contre un objectif de 78 pour cent ;
2. la couverture d'environ 6,08 pour cent de la population par l'assurance maladie obligatoire contre un objectif de 17 pour cent ;
3. la couverture de 3,52 pour cent de la population par le RAMED contre un objectif de 5 pour cent ; et
4. la couverture de 20,27 pour cent de la population (Cellule technique CSLP, rapport de mise en œuvre CSCR 2017-2017, juin 2016).

Malgré ces efforts, il ressort que le besoin de couverture en protection sociale notamment pour les secteurs agricole et informel reste particulièrement élevé dans le pays. En conséquence, il s'avère nécessaire de mettre en place un régime de protection beaucoup plus approprié aux travailleurs de ces secteurs et des programmes de filets sociaux ciblés pour renforcer la capacité de résilience des couches pauvres et vulnérables de plus en plus confrontées à des chocs multiformes et récurrents les exposant à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le document de la PNPS et son plan d'action constituent le cadre d'orientation et de référence de l'action gouvernementale dans le domaine de la protection sociale au Mali. La PNPS traduit l'engagement de la République du Mali à assurer la meilleure protection possible de tous les citoyens contre les risques sociaux durant toute la vie. La vision du gouvernement dans ce domaine est d'assurer un minimum de bien-être à tous les Malien(ne)s, en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale et la discrimination. Elle est basée sur les valeurs nationales de solidarité, d'équité, de justice sociale et les droits des citoyens.

La PNPS a pour objectifs généraux de :

- construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux pour tous les citoyens en général et pour les populations défavorisées en particulier ;
- développer des mécanismes de prévention et de gestion des calamités, des sinistres, des catastrophes et autres crises humanitaires.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- renforcer le système de sécurité sociale à travers l'extension progressive des domaines de prestations, des zones de couverture et des catégories des populations ciblées par la sécurité sociale au Mali ;

- réduire la pauvreté parmi les populations les plus démunies et améliorer leur accès aux services sociaux de base de façon durable ;
- promouvoir le développement des mutuelles et autres organisations assimilées pour une couverture sociale des catégories non éligibles aux régimes obligatoires de protection sociale ;
- renforcer les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation, et de financement pour la mise en œuvre de la PNPS.

Le dispositif institutionnel de la protection sociale au Mali est composé d'un Conseil national d'orientation stratégique de la protection sociale (CNOS-PS), qui est l'organe de coordination, et d'un Comité technique national. La mise en œuvre de la politique de protection sociale est assurée par les acteurs publics, les acteurs non étatiques (privés, communautaires, OSC) et les PTF. Les acteurs publics sont représentés par les ministères impliqués dans la protection sociale et leurs démembrements, et les collectivités territoriales ainsi que les projets et programmes.

Les acteurs non étatiques (privés, communautaires et OSC) sont représentés par les organisations à but non lucratif (mutuelles, associations, fondations, coopératives, les organisations paysannes, ONG nationales et internationales) et les sociétés privées d'assurance, qui apportent non seulement leur expertise, mais aussi contribuent à la mobilisation des ressources techniques, matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre de la politique.

Les PTF qui sont impliqués pour ce qui est de la mobilisation des ressources (techniques, matérielles, financières) pour accompagner les politiques gouvernementales participent également à la mise en œuvre opérationnelle des différents programmes de protection sociale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette PNPS, on relève que :

- Le fonctionnement du CNOS-PS enregistre un déficit de capacités en matière de planification et de programmation de ses activités et de ses ressources financières ainsi qu'une prise en compte insuffisante de la dimension transversale de la protection sociale.
- Les différents dispositifs de protection sociale mobilisés sont plus inscrits dans une logique humanitaire que dans une logique de développement.
- Les méthodes et critères de ciblage ne sont pas harmonisés.
- Un manque d'articulation entre la protection sociale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.5. Priorités résilience pays du Mali (PRP 2018-2022)

Le Mali s'est inscrit dans une démarche stratégique régionale visant la « Faim zéro » à l'horizon 2035 à travers un engagement pour un renforcement de la résilience de ses populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'Alliance globale pour la résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, qui est un partenariat politique scellé en décembre 2012 à Ouagadougou (Burkina Faso). Il souscrit pleinement à la définition de la résilience comme étant « *la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable* ».

Mali

Les PRP mettent en relief les faiblesses des politiques, stratégies et programmes existants à répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables et à renforcer leur résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Par conséquent, elles doivent être en cohérence avec ces instruments programmatiques et les compléter, sans aucune intention de les substituer.

Dans le cadre d'AGIR, le Mali a retenu, au titre des PRP, les quatre objectifs stratégiques suivants :

- Pilier 1 : restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables ;
- Pilier 2 : renforcer la nutrition des ménages vulnérables ;
- Pilier 3 : renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments ;
- Pilier 4 : renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les PRP retenues par le Mali constituent un cadre de référence pour les vingt prochaines années pour l'ensemble des parties prenantes d'AGIR au Mali. Dès lors, les interventions visant à renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables au Mali devront se référer aux PRP définies ainsi qu'à la cartographie des zones vulnérables identifiées comme prioritaires.

La PoINSAN inclue des innovations relatives à une meilleure articulation des dispositifs de coordination entre les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale.

Par ailleurs, la PNPS adoptée par le gouvernement en 2016, a été assortie d'un nouveau dispositif national de coordination, le CNOS-PS rattaché à la Primature et décliné en trois commissions : i) Commission sécurité sociale ; ii) Commission filets sociaux ; et iii) Commission mutualité.

En raison de l'adoption de ces nouvelles politiques, il s'est avéré nécessaire de réconcilier ces deux principaux dispositifs de coordination en vue de mettre sur pied un mécanisme unique de coordination dans le cadre de la mise en œuvre des PRP-AGIR du Mali dans le souci de la prise en compte de la transversalité de la protection sociale et de la sécurité alimentaire en prévoyant des comités ou des commissions spécifiques.

La mise en œuvre des PRP est réalisée à travers des plans quinquennaux dont le premier couvre la période 2018-2022, afin de prendre en compte certaines spécificités de la Commission technique AGIR et les évolutions au niveau de la sécurité alimentaire et de la protection sociale.

Pour faciliter une approche multisectorielle, le dispositif retenu pour la coordination, le suivi et l'évaluation du PRP est une cellule qui s'appuiera sur les mécanismes institutionnels existants au niveau des ministères en charge de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Le Ministère en charge du développement rural, point d’ancrage institutionnel initial d’AGIR au Mali, assurera la coordination générale avec les départements concernés des autres ministères, leurs services déconcentrés et les collectivités territoriales. Cette nouvelle initiative devra faire l’objet d’un lien avec les travaux des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et du Groupe d’experts seniors d’AGIR.

2.6. Principaux constats sur la pertinence, l’efficacité et l’impact des politiques et stratégies en faveur de la SANAD au Mali

Malgré les acquis et les importants résultats enregistrés en matière de gestion des politiques et programmes dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l’agriculture durable, on note que la plupart d’entre eux, pris individuellement, ne prennent en charge que partiellement les dimensions transversales et multisectorielles de la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, on constate que ces différentes politiques et stratégies ne s’inscrivent pas dans une approche globale qui privilégie une articulation entre les différents instruments programmatiques et assurent plus de cohérence et de complémentarité. Il convient donc d’améliorer leur cohérence ainsi que la synergie et la complémentarité des interventions.

De même, la faible implication des groupes vulnérables, qui sont particulièrement exposés aux crises alimentaires et nutritionnelles dans les processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi des projets ainsi que le manque d’activités en matière de suivi et d’évaluation de l’impact des programmes et projets sur les femmes et les jeunes qui sont des acteurs majeurs de la sécurité alimentaire au Mali constituent également des facteurs limitants en matière de SANAD.

Par ailleurs, on note la prédominance d’une approche productiviste de l’agriculture privilégiée par le gouvernement ne favorisant pas la prise en compte des autres segments des chaînes de valeur qui participent à l’amélioration des performances et la compétitivité des filières, notamment la transformation, la conservation et la mise en marché des produits et ce, dans le souci de réduire les pertes post-production et d’accroître la valeur ajoutée. Cette logique de développement de l’agriculture promeut la réalisation de grands périmètres et la fourniture d’équipements motorisés sans toutefois tenir compte de la capacité d’entretien et d’appropriation des agriculteurs et la participation du secteur privé national à ces initiatives.

Nombre de ces plans nationaux d’investissement sont élaborés dans le cadre d’une approche sectorielle centrée prioritairement sur l’augmentation de la production, les aménagements, les intrants, la lutte contre les maladies, etc. et cela, selon une approche de projet qui ne permet pas d’appréhender l’environnement des filières et l’avenir de l’agriculture dans une perspective à long terme. Également, au-delà de l’augmentation des productions et des excédents céréaliers, des mesures devront être prises pour mieux cibler les problèmes de gestion, de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

Par ailleurs, on constate souvent un certain décalage voire une inadéquation entre les choix politiques et les priorités des producteurs en matière de besoins en appui. Cette inadéquation entre l’offre et la demande met également en évidence la faible capacité des producteurs à influencer sur l’élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes de développement des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Mali

Dans ce contexte, la vision, s'agissant du choix du modèle de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique reste un problème à clarifier. Le choix d'une agriculture commerciale, compétitive et durable et prenant en compte les défis rencontrés par l'exploitation familiale en vue de sa modernisation reste à concrétiser.

En outre, on remarque que la nutrition n'est pas prise en compte systématiquement dans les politiques et programmes sectoriels de développement. La malnutrition n'était pas considérée, jusqu'à une date récente, comme une problématique de développement mais davantage comme un problème de santé publique.

Enfin, les programmes de SANAD accordent un poids important à l'assistance humanitaire et éprouvent des difficultés à prendre en compte les attentes et les besoins des groupes vulnérables, et il existe un déficit d'harmonisation entre les interventions humanitaires et celles de développement.

3. Problèmes émergents et nouveaux défis

Q3 : Les politiques et stratégies actuelles prennent-elles suffisamment en compte les impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des problèmes émergents liés à la migration, au chômage des jeunes, aux changements climatiques, à la croissance démographique, à l'urbanisation, etc. ?

La pression démographique et l'urbanisation, la migration, les changements climatiques, le sous-emploi des jeunes et l'insécurité sont devenus des nouvelles problématiques qui doivent être prises en compte dans les politiques, les programmes et les projets de développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la nutrition.

3.1. Croissance démographique

La population du Mali était évaluée à environ 19 millions habitants en 2018 dont 50,4 pour cent de femmes et 49,6 pour cent d'hommes avec un taux annuel moyen d'accroissement de 3,6 pour cent entre 1998 et 2009. La population malienne qui connaît un fort taux de progression a plus que doublé entre 1976 et 2009, passant de près de 6,4 à 14,5 millions d'habitants. Du fait de cette croissance rapide et soutenue, les projections actuelles créditent le Mali d'une population de 50 à 60 millions d'habitants en 2050 et un taux de croissance démographique qui devrait se situer à environ 3 pour cent en 2030. Une telle évolution, si elle n'est pas inversée ou accompagnée d'un accroissement correspondant de la richesse nationale, augmentera l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité dans le pays. C'est pourquoi, la croissance démographique, qui devient un défi majeur de développement, et le contexte de pauvreté généralisée sont à la fois une cause et une conséquence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La population malienne compte une forte composante de jeunes. En 2017, suivant les projections démographiques (Direction nationale de la population), la population âgée de moins de 15 ans représentait 47,3 pour cent et les moins de 18 ans, près de 58,4 pour cent de la population totale. Le taux de fécondité est passé de 6,9 à 6 enfants par femme entre 1987 et 2015. Il est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (6,5 contre 5) (EDSM V 2012-2013).

En 2015, le taux de natalité qui était de 38,4‰ (MICS) contre 43,9‰ en 2009 (RGPH 2009). Il est plus élevé en milieu rural (44,1‰) qu'en milieu urbain (40,1‰).

L'espérance de vie y est estimée à 55,6 années (58,4 années pour les femmes contre 53 pour les hommes).

Avec une moyenne nationale de 11,7 habitants au km², la densité varie de 0,3 habitant au km² dans la région de Kidal à 37,1 habitants au km² dans la région de Sikasso tandis que la capitale Bamako a une densité de l'ordre de 6 780 habitants au km² (Politique nationale de l'aménagement du territoire, MATP 2017). La population malienne est inégalement répartie sur le territoire national avec des disparités très poussées entre les régions. Si les régions du nord

occupent près des deux-tiers du territoire, elles comptent moins de 10 pour cent de la population totale. Deux tiers de la population vivent dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou et le district de Bamako, capitale du pays, compte à lui seul 12,4 pour cent de la population totale.

La croissance démographique accroît les besoins en nourriture et en services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement et une démographie incontrôlée a un impact négatif sur l'état nutritionnel des populations notamment celui des enfants de moins de 5 ans. De plus, elle accentue les pressions sur les ressources naturelles, ce qui exacerbe les effets des changements climatiques et augmente la vulnérabilité des ménages concernés.

L'accroissement démographique constitue donc une problématique complexe dont l'évolution nécessite que des investissements importants soient réalisés en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, de formation du capital humain et d'emploi des jeunes et des femmes, condition essentielle pour conduire le pays dans un cercle vertueux de développement économique, de maîtrise de la fécondité et de réduction durable de la pauvreté.

3.2. Insécurité/terrorisme

Outre la fragilité climatique et économique, le Mali souffre également d'une fragilité sécuritaire à cause de conflits intracommunautaires pour le contrôle des ressources naturelles et de conflits sous-régionaux impliquant différents mouvements armés et engendrant d'importantes pertes en vies humaines et animales, des destructions de biens et des mouvements de populations.

L'insécurité et le terrorisme sont devenus des facteurs qui entravent le développement du pays, à l'instar des autres pays sahéliens. En raison des crises liées aux répercussions de la rébellion et des conflits intercommunautaires dans les régions du nord et du centre du pays, les mouvements de populations se sont accentués des zones de conflits vers des zones plus sécurisées. Le chômage et le sous-emploi des jeunes ont pris des proportions inquiétantes du fait de l'absence d'opportunités et de perspectives.

Le secteur agricole, qui était le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus, est désormais caractérisé par les faibles performances des systèmes de production agro-sylvo-pastorale, causées par la dégradation des ressources naturelles et une baisse de la fertilité des sols et des rendements. Cela se traduit par une réduction des revenus des ménages et une aggravation de la pauvreté et de la malnutrition.

Ainsi, les activités agricoles ne sont plus attrayantes pour les jeunes qui préfèrent chercher d'autres opportunités.

En outre, d'autres facteurs comme l'engouement pour l'orpaillage dans les zones méridionales et occidentales du pays et l'accroissement rapide de la population humaine et animale ont non seulement provoqué des pressions accrues sur les ressources naturelles sur fond de changements climatiques mais également favorisé la recrudescence des conflits. Les producteurs qui abandonnent leurs activités dans les zones de conflit deviennent des charges supplémentaires pour les populations déjà vulnérables notamment sur le plan alimentaire. C'est

pourquoi, leur accueil nécessite une aide alimentaire massive pour éviter une détérioration de la cohésion sociale.

Les conflits ont également eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, affectant particulièrement les populations des zones désertiques du nord du pays. Cette situation augmente la demande en services économiques et sociaux des populations.

3.3. Exode rural, urbanisation et migrations (forcées et volontaires)

L'évolution dans la répartition de la population par milieu de résidence (urbain/rural) met en évidence une accélération de l'urbanisation au Mali. Au-delà de la forte fécondité des femmes et des progrès enregistrés en matière de santé, les flux migratoires surtout internes (exode rural) expliquent cette croissance démographique accélérée des villes. D'autres facteurs liés aux pesanteurs socioculturelles comme le mariage précoce, la non-maîtrise de la planification familiale et le faible taux de scolarisation, notamment chez les filles contribuent à la forte croissance démographique.

Le rythme de progression de la population urbaine est deux fois plus élevé que celui de la population rurale. À ce rythme, la moitié de la population malienne vivra dans les villes à l'horizon 2050. Le taux d'urbanisation est passé de 18,3 pour cent en 1998 à 22,5 pour cent en 2009 au niveau national et pourrait s'accroître. La dégradation continue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a entraîné des déplacements massifs des populations rurales, notamment des jeunes, des femmes et des enfants vers les centres urbains, qui ont contribué à alimenter les quartiers sous-intégrés et les bidonvilles eux-mêmes confrontés à des difficultés multiples liées à l'insécurité, l'accès à la nourriture et aux services sociaux de base.

Toutefois, l'exode rural est perçu par certaines communautés et ménages du pays comme une stratégie de diversification des moyens d'existence et d'adaptation aux chocs et catastrophes qui affectent les populations vulnérables à travers les ressources qu'il leur procure.

Les jeunes ruraux quittent leurs terroirs et villages à la recherche d'un travail rémunérateur dans les grandes villes. Ils viennent ainsi grossir le nombre de chômeurs déjà important en milieu urbain, sans aucune amélioration de leurs conditions de vie. Leur présence dans les villes constitue également une source de tension. Comme dans de nombreux autres pays d'Afrique subsaharienne, l'urbanisation ne s'accompagne pas d'une croissance économique plus soutenue, ni d'une modification sensible de la structure économique et des sources de croissance. L'urbanisation devient alors source de paupérisation, de développement de cités précaires ou de bidonvilles et d'une dégradation des conditions de vie. En outre, le développement territorial inégal est devenu une source d'inégalités et de disparités socioéconomiques.

Le déséquilibre spatial au Mali est une conséquence du manque de dynamisme économique et d'attractivité des centres urbains secondaires par rapport à la capitale, Bamako. À cet égard, une analyse de la Banque mondiale et de l'Observatoire de la ville montre que, même si Bamako représente 34 pour cent de l'économie malienne, elle ne joue pas son rôle de moteur de la croissance.

Mali

La faible attractivité des villes autres que Bamako est aussi la conséquence de la faible disponibilité et de la piètre qualité des services publics et des infrastructures. Même si des progrès ont été réalisés en la matière, les inégalités sont encore criantes, notamment en termes d'accessibilité aux services sociaux de base, à l'éducation et à la santé, ce qui compromet le développement du capital humain. La crise sécuritaire a aussi nui à la disponibilité et à l'accès aux services et infrastructures de base dans les régions du nord et du centre.

Au Mali, l'augmentation du taux d'urbanisation impacte fortement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, exacerbe les pressions sur les marchés de l'emploi et détériore le cadre et les conditions de vie de populations, particulièrement celles vivant dans les quartiers spontanés.

Dans cette dynamique, les déplacements se font non seulement à l'intérieur du pays mais également vers les pays de la sous-région ainsi que vers les pays européens et nord-américains. Les principales causes de l'exode rural et des migrations sont liées à la dégradation des conditions de vie des populations en milieu rural, due, entre autres, à des contreperformances des systèmes de production, aux changements climatiques, à la persistance de la pauvreté, au manque d'opportunités économiques, à l'insuffisance des structures d'épanouissement des jeunes, aux conflits intergénérationnels et intercommunautaires et aux problèmes de gouvernance.

Ainsi, le chômage, l'insécurité, la pauvreté, la faim et le sous-emploi sont les principaux facteurs qui poussent les populations rurales, notamment les jeunes, à quitter leurs villages d'origine vers les villes à la recherche de conditions de vie meilleures. Ce phénomène prend de l'ampleur pendant les périodes de crise alimentaire. Par ailleurs, de nombreux jeunes choisissent l'immigration vers l'Europe comme solution face à la crise sécuritaire, économique et financière que traverse le pays. Cet exode se traduit par un départ des jeunes qui constituent des bras valides, ce qui pose par conséquent le problème de la relève de la main d'œuvre agricole.

Néanmoins, la migration n'a pas la même ampleur suivant les régions du Mali. Le phénomène est moins prononcé dans les régions du nord mais il se féminise de plus en plus. Les femmes et les jeunes filles composaient 51,5 pour cent de la population migrante en 2011. La mobilité interne dirigée vers les villes concerne plus les jeunes de 15 à 24 ans. Il s'agit donc d'un exode rural motivé en général par la recherche d'opportunités économiques.

La migration interne entraîne un accroissement de la population des villes de 4 pour cent par an en moyenne. Par ailleurs, les villes constituent également des points de transit pour les migrants désirant entreprendre une migration internationale.

Depuis la crise politico-sécuritaire de 2012, les déplacés et les réfugiés constituent également une proportion considérable de la population des migrants. En août 2013, l'on comptait plus de 582 000 maliens réfugiés et déplacés, en majorité des femmes et des enfants. Fin 2018, 61 404 personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays. En 2019, compte tenu de l'exacerbation des conflits dans les régions du centre du pays, on compte encore 171 437 déplacés internes au Mali, et 138 018 réfugiés maliens en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger (OIM, 2019).

La migration internationale est elle aussi une migration économique et de quête d'opportunités d'emploi. Selon les données démographiques nationales (INSTAT 2009, RGPH), 82,7 pour cent des migrants sont des migrants économiques et près de 4 millions de Maliens vivent à l'étranger, principalement dans les pays d'Afrique de l'Ouest et de plus en plus en Europe (près d'un jeune migrant sur cinq).

Il faut également noter que le Mali constitue également de plus en plus une terre d'accueil pour des étrangers en particulier en provenance d'Afrique de l'Ouest.

Tout comme les mouvements internes de population, les migrations internationales pourraient s'intensifier au regard de la situation socioéconomique du pays et de la région du Sahel, caractérisée par une paupérisation grandissante, des inégalités, le chômage, l'insécurité alimentaire et physique ainsi que les changements climatiques.

Les conséquences liées à l'exode et à la migration contribuent ainsi à une diminution de la main d'œuvre agricole, à une réduction de l'offre alimentaire dans les villes et à une dégradation des conditions de vie, de la santé et de la nutrition des populations les plus vulnérables dans les centres urbains. Ces phénomènes contribuent à une aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, déjà largement compromise par les limites des performances des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux.

3.4. Chômage et sous-emploi

Selon les résultats du rapport sur le profil du dividende démographique au Mali (MATP / Projet SWEDD, 2017), le ratio de soutien économique, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de travailleurs effectifs et le nombre de consommateurs effectifs se situait à 43 pour cent en 2015, ce qui signifie que 43 personnes travaillent effectivement pour prendre en charge 100 personnes. La structure de production nationale n'arrive pas à capter le surplus de demandeurs d'emploi qui arrivent chaque année sur le marché du travail. De 103 pour cent en 2009 (RGPH), le taux de dépendance démographique tend à s'améliorer, il était estimé à 96 pour cent en 2017 (DNP, projections démographiques 2010-2035) et augure ainsi de bonnes chances d'accélérer la transition démographique. Malgré tout, les nouveaux entrants sur le marché du travail seront deux fois plus nombreux en 2035 et trois fois plus en 2050 et ce, dans un environnement économique où l'accroissement rapide des dépenses sociales se fait au détriment des dépenses d'investissements publics.

Les résultats des enquêtes sur l'emploi au Mali montrent que la population en âge de travailler représentait 51 pour cent de la population totale en 2017 contre 48,3 pour cent en 2009. Ainsi, chaque année, il y a environ 300 000 nouveaux demandeurs d'emplois sur le marché du travail, d'où un énorme défi à relever en matière de création d'emplois et de formation professionnelle.

Au Mali, la situation de l'emploi est caractérisée par le taux élevé de chômage surtout chez les jeunes. Sur la tranche d'âge 15-64 ans, le taux de chômage a été estimé, en 2017, à 9,1 pour cent environ (8 pour cent d'hommes, 10,4 pour cent de femmes) et à 8,1 pour cent en milieu rural et 12 pour cent en milieu urbain y compris Bamako, tandis que celui des 15-35 ans était de 14,9 pour cent, inégalement réparti entre les hommes (14,2 pour cent) et les femmes (15,7 pour cent). Ce niveau de chômage des jeunes connaît de fortes disparités entre les différentes régions

du pays et selon le niveau d'éducation des jeunes. Outre le niveau relativement élevé du chômage, le marché du travail reste caractérisé par le poids extrêmement élevé des emplois informels, qui constituent 97 pour cent des emplois et sont généralement précaires et peu rémunérés.

L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur primaire. Malgré l'urbanisation rapide, la structure de production n'a pas fortement évolué, même si la contribution du secteur tertiaire s'est accrue. En 2015, les actifs exerçant dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire étaient, respectivement de l'ordre de 62,2 pour cent, 28 pour cent et 8 pour cent. En milieu rural, plus de 76 pour cent des actifs occupent un emploi dans le secteur primaire contre 28 pour cent dans les villes (EMOP, 2015).

Au regard de la lente mutation de la structure de production, l'impact de la croissance économique sur la création d'emplois a été limité du fait de la nature même de cette croissance, qui est tirée par les secteurs primaire et tertiaire qui concentrent l'essentiel des activités informelles.

Les principaux facteurs qui participent au développement du chômage et du sous-emploi sont, entre autres: un environnement des affaires défavorable; l'insuffisance et l'inadaptation de structures d'accompagnement des jeunes dans leur insertion économique; le faible soutien en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes; les difficultés d'accès aux facteurs de production; la faible diversification de l'économie; et un manque de formation professionnelle dans les domaines agricole et agroalimentaire.

En outre, les programmes de développement de l'agriculture ou des chaînes de valeur qui incluent les jeunes ruraux parmi les groupes cibles manquent de stratégies pertinentes et explicites à leur égard et de mécanisme de financement pour accompagner l'installation des jeunes et des femmes dans les activités de production agricole et créatrices de revenus décents. Par ailleurs, l'accès au financement par les opérateurs du secteur agroalimentaire reste encore limité et les outils de protection sociale comme l'assurance des risques agricoles sont inexistantes.

Avec un taux de dépendance démographique et économique, il devient capital d'investir massivement dans la jeunesse pour d'une part accélérer le développement et d'autre part éviter la dégradation de l'environnement sociopolitique, l'insécurité et la radicalisation des jeunes, fortement liée à la montée du chômage. Les jeunes en situation de sous-emploi et de chômage constituent la frange de la population numériquement la plus importante alors qu'ils disposent du potentiel le plus conséquent pour l'amélioration des performances des chaînes de valeur et d'approvisionnement des produits agroalimentaires.

Actuellement, l'essentiel des appuis dont bénéficient les jeunes producteurs et opérateurs des activités connexes émanent essentiellement des projets et programmes mis en place avec l'appui des partenaires extérieurs.

3.5. Changements climatiques

La problématique de l'environnement se manifeste par une dégradation continue du cadre de vie et des conditions des populations aussi bien urbaines que rurales. La détérioration de

l'environnement résulte d'un ensemble de phénomènes qui sont d'ordre climatique (sécheresse, variabilité de la pluviométrie, inondations), anthropique (pression démographique, systèmes de production extensifs et inadaptés, feux de brousse, etc.) ainsi ceux liés à des conditions de vie précaires des populations et à l'absence de politiques et programmes de protection de l'environnement.

Le Mali, à l'instar des autres pays du Sahel, subit les effets négatifs de la variabilité et des changements climatiques. Les deux tiers du pays constitués de zones arides et semi-arides dans le nord subissent une sécheresse chronique. La situation climatique du pays est caractérisée par une grande variabilité spatiale de la température et de la pluviométrie. Les épisodes majeurs de sécheresse ont affecté un grand nombre de personnes, avec des conséquences économiques importantes, ont entraîné une forte migration des populations du nord vers le sud et ont également favorisé de mauvaises pratiques agricoles. Cette situation explique en partie la vulnérabilité du pays face aux chocs bioclimatiques et économiques.

Pour le Mali, les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques se manifestent sous la forme de sécheresses, d'inondations, de vents violents, de fortes variations des températures et de pollution atmosphérique. La vulnérabilité des populations a été aggravée par la diminution des ressources productives liée aux changements climatiques et aux crises sociopolitiques.

Au cours des dernières décennies, les surfaces agricoles et pastorales ont été fortement réduites, provoquant ainsi le déplacement des éleveurs et agriculteurs vers des zones plus propices à leurs activités.

Cette tendance s'est traduite par une aridification du climat, notamment dans les zones septentrionales, par une baisse, entre 1970 et 2015, du débit des grands cours d'eau de 40 à 60 pour cent, une réduction significative de la superficie des principales zones humides naturelles, des manifestations climatiques extrêmes. Au cours des 50 dernières années, le Mali a été caractérisé par le dessèchement et l'ensablement des principaux cours d'eaux, la disparition de certaines espèces végétales et animales, la diminution des ressources forestières, la prolifération des végétaux nuisibles flottants (jacinthe, typha, etc.), un changement des températures ainsi que la détérioration de la qualité des eaux.

Les végétaux dits nuisibles entravent la pêche, la navigation, le fonctionnement des aménagements hydro-agricoles et hydro-électriques et créent aussi des conditions propices à la multiplication des vecteurs des maladies hydriques comme le paludisme et à l'apparition de nouvelles maladies.

Près de 65 pour cent de la population active, dont plus de la moitié est constituée de femmes, travaillant dans le secteur agricole, sont tributaires des aléas climatiques et des facteurs environnementaux liés aux systèmes de production extensifs, aux chocs socio-économiques ainsi qu'aux chocs sécuritaires et politiques. Cette situation a engendré des mouvements de personnes et des animaux à travers de nouvelles formes de transhumance dans la sous-région qui se sont accompagnés d'une augmentation des risques d'affaiblissement du bétail, de transmission des maladies animales et de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Mali

Pour y faire face, le Gouvernement malien a adopté plusieurs politiques et stratégies, notamment : la PNPE, la Politique nationale forestière, la Politique nationale d'assainissement, la Politique nationale sur les changements climatiques, la Politique nationale des zones humides, la Stratégie de sauvegarde et de gestion intégrée des ressources du fleuve Niger, et le Cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres.

Le Mali a aussi ratifié plusieurs accords et traités internationaux notamment les conventions de Rio (désertification, biodiversité et changements climatiques).

Les objectifs globaux de ces politiques et stratégies sont les suivants : garantir un environnement sain, assurer le développement durable et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Les répercussions des changements climatiques combinées aux effets négatifs de la croissance démographique sur les ressources naturelles et les pratiques agro-sylvo-pastorales néfastes accélèrent la désertification et l'érosion tout en aggravant les conditions d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les effets des changements climatiques ont exacerbé les conflits fonciers et entraîné une baisse des rendements agricole, aggravant l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations affectées.

La vulnérabilité des populations a été exacerbée par une combinaison de chocs biophysiques et agro-climatiques affectant les modes de production agricole et pastorale à travers des sécheresses, des inondations, des invasions acridiennes et des épizooties ainsi que des chocs économiques ayant entraîné des hausses des prix sur les marchés nationaux et régionaux. Les différentes crises successives et les réponses apportées ont démontré la faiblesse des mécanismes existants de prévention, de préparation et de gestion des risques de catastrophes et de renforcement de la résilience des populations en particulier des plus vulnérables. La fréquence de ces chocs a entraîné la détérioration des moyens d'existence des populations et ainsi augmenté de manière significative leur vulnérabilité tout en diminuant fortement leurs capacités de résilience.

Face à l'insécurité alimentaire, les ménages adoptent des stratégies de survie de type alimentaire et non alimentaire (réduction du nombre de repas, changement des habitudes alimentaires, emprunt familial et déstockage ou décapitalisation du bétail).

Les capacités de réponse des populations face aux catastrophes naturelles restent assez faibles et les événements météorologiques extrêmes qui augmentent en fréquence et en impact dans le cadre des changements climatiques constituent des menaces sérieuses à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils fragilisent les ménages vulnérables en réduisant leurs capacités de résilience du fait qu'ils détruisent leurs moyens d'existence, diminuent leurs capacités productives et leurs possibilités de diversification alimentaire, réduisent leur pouvoir d'achat et augmentent leur dépendance à l'égard du marché.

4. Des stratégies et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle mettant l'accent sur des approches sectorielles

Q4: Les mécanismes et les capacités de mise en œuvre existants sont-ils adéquats pour cibler les personnes et les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition?

4.1. Organes et mécanismes du CREDD

Le dispositif de suivi-évaluation du CREDD comprend un Comité national d'orientation stratégique présidé par le Premier Ministre et un Comité de pilotage, présidé par le Ministre de l'économie et des finances.

Ces structures assurent la supervision stratégique de la mise en œuvre du CREDD afin de prendre les mesures de réajustement en fonction des progrès réalisés ou des contre-performances enregistrées.

Pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles de développement durable c'est la Cellule technique de coordination du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui est chargée de la mise à disposition des données statistiques relatives aux indicateurs retenus.

En outre, la Commission mixte Mali-Partenaires sert de cadre de dialogue entre le gouvernement, représenté par le Ministre de l'économie et des finances et les PTF. Le CREDD prévoit un dispositif global dans lequel s'insèrent toutes les politiques. Les revues sectorielles, pilotées par les Cellules de planification et de statistiques réalisent des revues sectorielles pour faire le bilan de chaque secteur sur les plans budgétaire, opérationnel et stratégique tandis que des revues régionales sont organisées par les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement pour faire un point sur la déclinaison régionale de la mise en œuvre du CREDD.

4.2. Organes et mécanismes de pilotage des politiques du secteur du développement rural

4.2.1. ORGANES ET MECANISMES PREVUS POUR LE SECTEUR PAR LA LOA/LA PDA/LE PNISA

Les dispositifs de pilotage et de suivi-évaluation du secteur rural sont les organes et mécanismes prévus par la LOA, la PDA et le PNISA.

Les instances et structures de coordination de la LOA, sont les suivantes :

- a. au niveau national, un Conseil supérieur et un Comité exécutif national de l'agriculture ;

- b. à l'échelon régional, un Comité exécutif régional de l'agriculture et des Comités d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD).
- c. Aux niveaux des cercles et communes, des Comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD) et des Comités communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD).

Le **Conseil supérieur de l'agriculture** est un organe de concertation sur les politiques nationales de développement agricole, qui a pour mission de veiller à l'application de la LOA.

Le Conseil supérieur de l'agriculture, présidé par le Président de la République, regroupe les représentants du secteur public et privé, des collectivités territoriales, de la profession agricole et de la société civile concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques agricoles et péri-agricoles.

Le *Comité exécutif national de l'agriculture* a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil supérieur de l'agriculture.

Les CROCSAD sont institutionnalisés au niveau des régions, les CLOCSAD sont mis en place au niveau local tandis que les CCOCSAD sont mis en place au niveau communal.

L'État, les collectivités territoriales, les organismes personnalisés à vocation agricole, les exploitations agricoles, les associations, les coopératives, les organisations interprofessionnelles, les ONG et les autres organisations de la société civile, participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de développement agricole.

Les mécanismes et organes de la PDA s'intègrent dans le dispositif de la LOA. L'évaluation de la PDA se fait tous les deux ans et les résultats sont communiqués au Conseil supérieur de l'agriculture.

Pour ce faire, un système de suivi-évaluation sectoriel global et orienté vers les résultats a été mis sur pied afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la PDA et de fournir une vision globale de la contribution du secteur agricole à la mise en œuvre du CREDD.

Ce système prévoit l'organisation de revues annuelles des projets et programmes et des missions d'impact tandis qu'une revue sectorielle conjointe permet de faire le point sur la situation du secteur, d'analyser les perspectives avec l'ensemble des acteurs et de fournir les éléments d'appréciation au Conseil supérieur de l'agriculture.

Les organes et mécanismes de pilotage du PNISA s'inscrivent dans ceux prévus pour la LOA et la PDA

Pour la coordination du PNISA il existe un dispositif spécifique permettant de fournir des informations relatives à la mise en œuvre des programmes et à leur impact sur les bénéficiaires, qui comprend un Comité technique national de coordination et de suivi (CTNCS) et un Secrétariat technique permanent.

Le CTNCS regroupe les principaux acteurs du secteur du développement rural, à travers les représentants des ministères en charge du développement rural et du Commissariat à la sécurité alimentaire, des principaux ministères impliqués dans le développement du secteur rural et des organismes autonomes jouant un rôle majeur dans le secteur.

Le PNISA prévoit l'inscription des ressources planifiées et acquises dans les CDMT de chaque département ministériel concerné afin d'alimenter leur budget-programme respectif dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances. L'évaluation du PNISA se fait conformément au système de suivi-évaluation élaboré dans le cadre de l'application de l'approche sectorielle prenant en compte la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans le secteur.

4.2.2. ORGANES ET MECANISMES PREVUS PAR LE DISPOSITIF NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (DNSA)

Le DNSA est articulé autour des instances de décision et de gestion ainsi que des structures opérationnelles, qui sont :

- au niveau national: Un conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), présidé par le Premier Ministre;
- un Comité de coordination et de suivi des politiques et programmes de sécurité alimentaire (CCS/PPSA), présidé par le Commissaire à la sécurité alimentaire;
- la Commission mixte de concertation et le Comité technique présidé par le Commissaire à la sécurité alimentaire;
- au niveau déconcentré: un Comité régional de sécurité alimentaire (CRSA) au niveau de chaque région, présidé par le Gouverneur de région;
- un Comité local de sécurité alimentaire (CLSA) au niveau de chaque cercle, présidé par le préfet;
- un Comité communal de sécurité alimentaire (CCSA) au niveau de chaque commune, présidé par le sous-préfet.

Les structures opérationnelles sont le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), le Système d'alerte précoce (SAP), l'Observatoire des marchés agricoles, et l'Office des produits agricoles du Mali.

Le **Conseil national de la sécurité alimentaire (CNSA)**, assure la supervision et les orientations stratégiques de la Politique globale de sécurité alimentaire et le suivi de sa mise en œuvre. Il constitue un organe de concertation stratégique et de décision entre l'État, la société civile et les PTF, assure une fonction de concertation et de plaidoyer et joue un rôle de coordination stratégique intersectorielle.

Le CNSA, présidé par le Premier Ministre, est composé des ministères impliqués dans la sécurité alimentaire (au sens large et global du terme y compris les Ministères de la santé et celui de la protection sociale et de l'action humanitaire), des représentants des collectivités territoriales et des chambres consulaires ainsi que des représentants des PTF, des organisations professionnelles, de la société civile et des ONG. Le CNSA veille à renforcer la coopération et la

coordination sous-régionale notamment au sein du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO en matière de sécurité alimentaire. Il assure une mission de suivi-évaluation et d'impact des interventions ainsi qu'une mission de gestion des crises.

Le **Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)**, créé en 2004, a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurité alimentaire. Il est placé auprès de la Présidence de la République.

Le SAP et l'OMA sont les deux principaux systèmes d'information qui contribuent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le **SAP** est un organe d'alerte du dispositif national de sécurité alimentaire chargé d'identifier les zones et les populations exposées aux risques. Il s'appuie sur un réseau de collecte d'informations comprenant ses démembrés et de ceux des services techniques et des ONG au niveau des régions, cercles et communes. Le SAP dispose, en plus de la base de données, d'un répertoire des marchés de céréales et de bétail par localité qui permet de distinguer les marchés structurés et les marchés non structurés.

En plus du SAP, plusieurs méthodologies d'analyse de la vulnérabilité alimentaire basée sur le mode de vie des ménages sont réalisées dont l'Analyse de l'économie des ménages, l'Enquête sur la sécurité alimentaire en situation d'urgence, le *Vulnerability Assessment Mapping* et le Cadre harmonisé (CH). L'harmonisation de ces méthodologies sur le plan sous-régional devient nécessaire, notamment, en ce qui concerne le Cadre harmonisé.

En outre, les principaux intervenants dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire doivent s'accorder sur les critères de vulnérabilité associés à différents types de réponse et développer des plages de collaboration intersectorielle. De même, il s'avère important que les principaux acteurs de la sécurité alimentaire renforcent leurs compétences en matière d'analyse de la vulnérabilité alimentaire au Mali.

L'**OMA** est placé sous la tutelle de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) et a pour mission :

- de produire et diffuser les informations statistiques sur les prix ;
- d'analyser l'évolution des prix et autres indicateurs permettant d'apprécier la situation du marché agricole et son évolution à court, moyen et long terme ;
- de mener sur sa propre initiative ou à la demande des activités d'études, de recherche, de planification concernant les facteurs qui influent sur la formation des prix ;
- de favoriser les échanges entre producteurs, commerçants, transformateurs et décideurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

L'OMA dispose d'un service « suivi du réseau », constitué d'une Unité centrale et d'Unités locales de collecte et de diffusion (ULCD) réparties dans toutes les régions du Mali y compris le district de Bamako, qui est chargé de la collecte des données. La cellule centrale assure la coordination de la collecte, la transmission, la vérification, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations sur les marchés agricoles. Les données collectées comprennent les prix

hebdomadaires des produits alimentaires et les prix mensuels pour les intrants, les échanges entre différentes zones et l’approvisionnement des principaux marchés.

En plus des informations commerciales, l’OMA réalise certaines études pour mieux comprendre et suivre les flux transfrontaliers afin de les intégrer dans l’analyse de la sécurité alimentaire du dispositif national.

L’évaluation du DNSA est assurée à travers les mécanismes suivants :

- Le Système de suivi de la production agricole et des prévisions de récoltes dont l’objectif est d’établir une relation entre la couverture des besoins alimentaires et les possibilités existantes dans la zone. Il repose essentiellement sur l’observation et l’analyse des données relatives à la production agricole, aux ennemis des cultures, à l’évolution des pâturages, l’état sanitaire des animaux, l’hydrologie et la pluviométrie.
- Le Système de suivi des groupes vulnérables ou à risques alimentaires, qui permet, au moment des crises alimentaires, de fournir les informations indispensables pour mobiliser les aides nécessaires aux populations sinistrées. Ce système de suivi est réalisé par le SAP au niveau régional, en collaboration avec les structures publiques et privées (administration, services techniques et ONG).
- Le Système de suivi alimentaire et nutritionnel dont l’objectif est de s’assurer que la consommation alimentaire au niveau national est satisfaisante, et dans le cas contraire, de mettre en place des programmes pour l’améliorer.
- Le Système d’information sur les marchés, les stocks et la commercialisation.
- Le Système de suivi des aides et assistance alimentaire directe dont le CSA et la CADB pour les aides d’urgence issues des recommandations du SAP ainsi que les programmes de lutte contre la pauvreté, à travers la mise en place de banques de céréales et les interventions de type vivres contre travail et vivres pour la formation, appuis aux cantines scolaires et aux CSCOM, les dons et subventions de plusieurs autres partenaires (projets, ONG, jumelage, etc.) intervenant dans le contexte des aides alimentaires.

Au terme de l’analyse, on peut retenir ce qui suit :

1. la multiplication des outils et mécanismes de gestion et d’information ainsi que des études et/ou enquêtes périodiques ;
2. le faible caractère opérationnel des organes de gestion aux niveaux régional, local et communal (en particulier, les CRSA, CLSA, et CCSA) ;
3. une faible articulation entre ces organes et les espaces de concertation (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD) ;
4. une faible capacité des collectivités territoriales en matière de planification/programmation et de suivi des activités de sécurité alimentaire et de maîtrise d’ouvrage en rapport avec les investissements agricoles et de sécurité alimentaire ;
5. une duplication de certaines interventions et la multiplicité des cadres de concertation liées à l’insuffisance de coordination entre les différents intervenants ;

6. des insuffisances en matière de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation du DNSA ;
7. une absence d'articulation des mécanismes institutionnels de nutrition et de protection sociale et de résilience à la sécurité alimentaire ;
8. l'absence d'un système de suivi national coordonné et harmonisé sur les actions et activités de SAN, avec des indicateurs de résultats des politiques de sécurité alimentaire ;
9. une faible implication des collectivités territoriales et de certaines CPS dans les systèmes de suivi-évaluation ;
10. un retard dans la remontée des données vers le niveau national et un manque de clarification entre bilan alimentaire et bilan céréalier.

4.3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre de la PoINSAN

Le dispositif prévu pour la mise en œuvre de la PoINSAN comprend :

- un Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de protection sociale (CNSANPS), organe d'orientation ;
- le Commissariat à la sécurité alimentaire ;
- le Comité de coordination et de suivi des politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire (CCS/PPSA) ;
- le Comité technique intersectoriel de nutrition (CTIN) ;
- le Comité technique intersectoriel de la protection sociale (CTIPS).

Un système harmonisé de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire est envisagé afin de jouer un rôle central dans l'établissement des rapports et la remontée des informations vers les structures de coordination que sont le Commissariat à la sécurité alimentaire, la Cellule de coordination de la nutrition du Ministère de la santé et la Commission nationale de la protection sociale.

À cet effet, les structures spécialisées dont le CTIN et le CTIPS devront assurer leurs fonctions de production d'informations en collaboration avec les structures déconcentrées du CNSA.

Le système de suivi-évaluation de la PoINSAN est bâti sur un cadre de résultats basé sur les indicateurs d'objectifs de développement national de la PoINSAN, qui s'intègrent dans le CREDD, et des indicateurs de résultats intermédiaires qui permettent de mesurer les performances au niveau des différents axes stratégiques.

La PoINSAN a aussi prévu la réalisation de missions d'évaluations externes, qui comprennent une mission d'évaluation à mi-parcours et une mission d'évaluation finale au terme de la mise en œuvre de la politique pour apprécier les résultats atteints.

4.4. Principaux constats de l'analyse des organes et mécanismes

4.4.1. UN DEFICIT DE GOUVERNANCE ET DE LEADERSHIP

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des politiques et des principaux programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali sont caractérisés par un déficit de gouvernance, une faiblesse de leadership de l'État et un déficit de coordination. La définition et la mise en œuvre des principales réformes politiques et institutionnelles subissent une forte influence de l'extérieur. Les initiatives concernant la plupart des réformes majeures et l'élaboration des politiques ne proviennent pas des pouvoirs publics mais plutôt de ses PTF. On enregistre également un certain nombre de difficultés à engager ou conduire à terme certaines réformes sectorielles clés à cause des conséquences politiquement impopulaires liées à ces mesures.

La coordination et la définition des priorités nationales, la qualité du leadership, l'appropriation des dispositifs institutionnels et les mécanismes de coordination et de gouvernance traduisent des insuffisances, parfois importantes. Or, la définition et la conduite des interventions dans le domaine de la SANAD doivent relever de la responsabilité et du leadership de l'État tout en s'assurant de la participation de tous les acteurs clés. En outre, l'État déclare des capacités limitées en matière de mobilisation des acteurs, de suivi-évaluation, de capitalisation et de redevabilité qui constituent pourtant des registres où il doit marquer sa présence. Par ailleurs, l'instabilité institutionnelle et la forte mobilité des cadres de l'administration publique participent de cette situation.

La gestion de ces instruments programmatiques et mécanismes de mise en œuvre mis en place révèle également une faible appropriation par les acteurs nationaux, notamment des acteurs non étatiques (OPA, OSC et collectivités territoriales) qui entravent leur participation effective au processus d'élaboration ou d'évaluation des politiques et programmes au sein des instances et organes de décision, de dialogue et de réflexion.

La participation des OPA, des OSC et des CT au processus de prise de décision n'est pas toujours de qualité bien que la démarche voulue soit inclusive. Il arrive qu'elles ne participent pas à tout le processus ou qu'elles ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour prendre véritablement part aux débats. Dans d'autres situations, elles sont associées à des concertations qui ne prennent pas en compte leur mode de fonctionnement. Dès lors, on peut dire qu'elles sont plutôt consultées ou conviées à ces initiatives pour disposer de leur caution sans avoir l'opportunité de participer effectivement à leur élaboration.

Par ailleurs, les programmes nationaux ne tirent pas toujours profit des opportunités régionales offertes et des complémentarités existantes au niveau régional. La dimension régionale reste ainsi à approfondir tout comme les modalités de l'action publique au profit de l'agriculture. On note en effet une persistance de l'approche projet mise en œuvre par les partenaires au développement en parallèle des administrations étatiques et territoriales, cette situation limite dès lors l'appropriation, la capitalisation et la durabilité des investissements réalisés.

4.4.2. CHOIX POLITIQUES AFIN DE RELEVER LES DEFIS DE LA SANAD

Au plan institutionnel, le principal goulot d'étranglement est le cloisonnement sectoriel et la multitude de dispositifs de pilotage, de coordination et de dialogue au niveau national dont la

majorité est peu fonctionnelle. Presque chaque politique ou stratégie dispose d'un mécanisme institutionnel spécifique même quand les objectifs sont convergents. Les mandats, les rôles, la composition et les compétences des différents dispositifs se chevauchent et sont parfois identiques. De plus, les liens entre les différents mécanismes et organes sont très faibles alors qu'ils gagneraient à être mieux coordonnés.

L'analyse fait ressortir les points suivants :

1. Il existe une multitude de mécanismes et organes dédiés au pilotage et au suivi-évaluation des principaux instruments programmatiques ayant trait à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable. Ces dispositifs, nombreux et divers, conçus comme de véritables outils d'aide à la décision ont été mis en place par les ministères sectoriels et leurs services techniques ainsi que par les organisations non étatiques et existent aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré, c'est à dire aux échelons régional et local. La plupart d'entre eux sont fonctionnels et assurent leurs missions fondamentales, à savoir suivre et coordonner les différentes politiques et les principaux programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. Cependant, on constate des déficits de capacités opérationnelles de la plupart de ces dispositifs dédiés à la mise en œuvre des politiques de promotion de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la protection sociale et de l'agriculture. Ces déficits sont particulièrement marqués pour ceux existants aux niveaux régional et local qui se caractérisent par une faible dynamisation et opérationnalisation. En effet, les organes situés aux échelons déconcentrés sont peu ou pas fonctionnels, car ils n'ont pas les moyens nécessaires pour jouer correctement leurs rôles respectifs.
3. L'analyse de ces différents organes et mécanismes révèle un déficit d'articulation entre ces dispositifs et un certain nombre de chevauchements voire de juxtapositions pour plusieurs d'entre eux. Outre ce déficit d'articulation, on relève également un manque de complémentarité et ou de réconciliation entre eux afin de prendre en charge les aspects liés à la transversalité, la multi-dimensionnalité et la globalité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une part et d'autre part une insuffisance de moyens humains, matériels, techniques et financiers leur permettant d'assurer pleinement leurs missions respectives. Or, compte tenu de la multiplicité et de la diversité des intervenants, il s'avère nécessaire de disposer d'un système de gouvernance et de coordination approprié en vue d'accroître les synergies et de maximiser les impacts. En outre, les divers acteurs désignés, en particulier les acteurs non étatiques, ne disposent pas des capacités requises pour prendre part aux dialogues et débats menés par les principales instances de réflexion et de décision. La dimension de veille stratégique n'est ainsi pas suffisamment ni correctement prise en charge.
4. La participation des acteurs non étatiques et des représentants des organisations professionnelles est généralement limitée. On constate également un déficit des capacités des collectivités territoriales en matière de planification/programmation et de suivi des activités axées sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de maîtrise d'ouvrage en rapport avec les investissements agricoles et de sécurité alimentaire.

5. De même, des différences importantes en matière de procédures d'exécution des dépenses publiques persistent et ce malgré les efforts d'harmonisation des modalités de mise en œuvre de l'aide. La multiplicité des partenaires au développement intervenant dans le secteur agricole ainsi que les insuffisances en matière de capacités dans la gestion des ressources publiques rendent cette harmonisation d'autant plus difficile et limitent l'alignement sur les procédures d'exécution budgétaire.
6. On constate l'inexistence d'un système de suivi national coordonné et harmonisé pour les actions et activités de la SAN, avec des indicateurs de résultats des politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'un cadre commun de résultats fondé sur des indicateurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, les insuffisances constatées au niveau du système de suivi-évaluation des projets par le Ministère de l'agriculture ne permet pas une prise de décision harmonisée pour une action publique efficace dans le secteur agricole.
7. L'inscription d'un nombre réduit et répétitif de thématiques comme les plans de campagne agricole ou plans d'assistance alimentaire à l'ordre de jour des principales instances de décision telles que le conseil supérieur de l'agriculture et le conseil national de sécurité alimentaire. Des sujets de réflexion stratégique relatifs aux réformes politiques et ou ayant trait à l'adoption de la politique alimentaire et nutritionnelle ou à l'évaluation de la PDA ou du PNISA ne font pas suffisamment et pas assez souvent partie des débats au niveau de ces instances.

Au regard des considérations susmentionnées, les principaux défis à relever portent sur les nécessaires harmonisation, rationalisation et articulation de ces outils et mécanismes mais également sur un renforcement de leurs capacités pour assurer leur opérationnalisation et leur optimisation.

À cet égard, l'analyse montre que la PoINSAN peut être considérée comme le document de référence en vue d'une convergence de toutes les politiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience, mais devrait être complétée par un programme d'appui sectoriel à la SANAD. Ce programme d'appui devra s'appuyer sur la PoINSAN ainsi que sur les autres politiques complémentaires dont celle des PRP, qui définit un ensemble de priorités du Mali sur une période de cinq ans accompagné d'axes prioritaires afin d'accélérer leur mise en œuvre et de renforcer les synergies. Ces deux documents traitent des questions de production et d'accessibilité alimentaire, de protection sociale, de résilience, de nutrition, de gouvernance de la SAN et prennent en compte les aspects de transversalité, de complémentarité et de multisectorialité qui caractérisent la SANAD.

5. Financement dans le domaine de la SANAD

Q5 : Dans quelle mesure les politiques et stratégies existantes disposent-elles des ressources adéquates (financements nationaux et autres origines) pour leur mise en œuvre ? Dans quelle mesure sont-elles mises en œuvre, suivies et évaluées ? En cas de mise en œuvre insuffisante ou incomplète, quelles sont les implications sur l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle visés ?

L'analyse sera basée sur les prévisions budgétaires car le Mali ne dispose pas d'un rapport d'analyse des dépenses publiques en soutien à la sécurité alimentaire (Document de programmation triennale des dépenses de sécurité alimentaire, DPTSA). Il s'agit d'un outil qui s'intègre dans l'approche budget-programme et permet d'analyser les dépenses publiques allouées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon les ministères, programmes, actions et projets, en cohérence avec les objectifs de SANAD. Sur le plan technique, le DPTSA dérive des Documents de programmation pluriannuel des dépenses sectorielles des ministères engagés dans les politiques de SANAD.

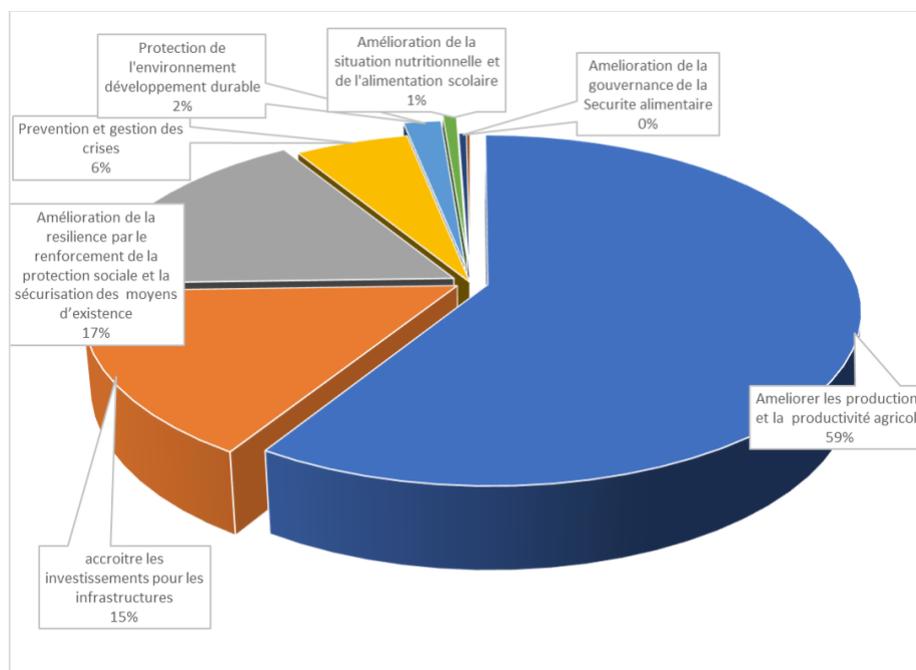
Sur cette base, le DPTSA fournit le niveau et la composition des dépenses publiques allouées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon les ministères sectoriels, programmes, actions et projets, sans pour autant démultiplier les documents de politique annexes.

5.1. Prévisions budgétaires du gouvernement en rapport avec les axes stratégiques retenus dans les différentes politiques relatives à la SANAD

La situation des prévisions budgétaires du gouvernement en rapport avec les axes stratégiques des différentes politiques relatives à la SANAD pour les cinq prochaines années se présente comme suit :

	Politique Développement Agricole (PDA) et Plan National d'Investissement Agricole (PNISA)	Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)	Politique Nationale de Nutrition (PNN)	Priorités Résilience (PRP)	Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)	PoINSAN	TOTAL
Améliorer les productions et la productivité agricole	2 562 275 232 376			88 008 250 000			2 650 283 482 376
Accroître les investissements pour les infrastructures	700 123 489 435						700 123 489 435
Amélioration de la résilience par le renforcement de la protection sociale et la sécurisation des moyens d'existence	49 843 128 333	519 385 060 000		45 423 215 483		134 988 000 000	749 639 403 816
Prévention et gestion des crises		255 075 000 000					255 075 000 000
Protection de l'environnement développement durable					84 913 000 000		84 913 000 000
Amélioration de la situation nutritionnelle et de l'alimentation scolaire		7 741 500 000	605 238 299	19 166 365 000		3 161 250 000	30 674 353 299

Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire				6 854 000 000		10 433 250 000	17 287 250 000
Amélioration de l'accès aux services sociaux de base		7 873 000 000					7 873 000 000



5.1.1. PRIORITES BUDGETAIRES

De l'analyse des prévisions budgétaires du gouvernement, il se dégage un ordre de priorités en matière de financement en faveur de la SANAD, qui se présente comme suit :

- l'amélioration des productions et de la productivité agricole (59 pour cent) ;
- l'amélioration de la résilience par le renforcement et la sécurisation des moyens d'existence et la protection sociale (17 pour cent) ;
- l'accroissement des investissements dans les infrastructures (15 pour cent) ;
- la prévention et la gestion des crises (6 pour cent) ;
- l'amélioration de la protection de l'environnement et développement durable (2 pour cent) ; et
- l'amélioration de la situation nutritionnelle et de l'alimentation scolaire (1 pour cent).

5.1.2. FINANCEMENT DU SECTEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL CENTRE SUR LE SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont supérieures à l'objectif de Maputo (10 pour cent) étant donné qu'elles ont été portées à 15 pour cent du budget national à compter de la campagne agricole 2015/2016.

En dépit de ces efforts, le financement du secteur agricole reste déséquilibré. La majeure partie des dépenses publiques pour le développement rural a été consacrée, ces dix dernières années,

au sous-secteur de l'agriculture au détriment des autres sous-secteurs, notamment ceux de l'élevage, de la pêche et de la gestion durable des ressources naturelles.

La répartition des dépenses publiques agricoles par sous-secteur sur la période allant de 2010 à 2016 montre une prédominance du sous-secteur de la production végétale, qui correspond en moyenne à 80 pour cent des allocations, contre 13 pour cent pour l'élevage, 5 pour cent pour la foresterie et 3 pour cent pour la pêche.

Le sous-secteur de l'élevage qui contribue à hauteur de presque 40 pour cent à la valeur ajoutée agricole n'a bénéficié que de 13 pour cent des dépenses publiques agricoles durant la période 2010-2016. Cette tendance qui favorise le sous-secteur agricole s'explique en partie par la hausse de la facture des subventions aux intrants, qui est passée de 21,5 milliards de FCFA en 2010 à 58,2 milliards de FCFA en 2016. Les subventions aux intrants sont principalement destinées aux cultures alors que seule une faible part, voire négligeable, est destinée à l'élevage et à la pêche.

Le soutien aux productions végétales représente 67 pour cent du budget total du secteur du développement rural, le Gouvernement malien ayant concentré ses efforts sur les filières riz et coton. Les ressources financières investies dans les subventions aux engrais ont connu un taux d'accroissement annuel de 9,2 pour cent entre 2008/2009 et 2015/2016. Le montant moyen des subventions par campagne agricole a été évalué à environ 20,5 milliards de FCFA. Outre le coton et le riz, les mesures de subventions des intrants, équipements et matériels agricoles, ont été également élargies à d'autres céréales (maïs, sorgho, mil, blé). Le soutien à la recherche demeure remarquablement faible, et représente seulement 3 pour cent du budget.

Les dépenses d'investissement sont prédominantes dans les dépenses publiques agricoles. Sur la période 2010-2016, leur part a été de 63 pour cent avec un maximum de 72,1 pour cent en 2011 et un minimum de 26 pour cent en 2012. Les dépenses agricoles ont été prioritairement consacrées au secteur de la production pour les aménagements et équipements, les intrants, la lutte contre les maladies. L'environnement des filières en vue d'améliorer leur compétitivité et de favoriser de nouveaux débouchés, ainsi que les aspects liés à la commercialisation, la transformation et la conservation des produits n'ont pas bénéficié d'une attention particulière.

La répartition des dépenses publiques agricoles sur la période 2010-2016 montre une prédominance des aménagements hydro-agricoles (32 pour cent), suivis par les subventions aux intrants (27 pour cent), la gestion des ressources naturelles (7 pour cent), la recherche agricole (5 pour cent) et l'administration générale (4 pour cent). La sécurité alimentaire, la commercialisation, l'énergie rurale, le conseil/formation aux producteurs représentent chacun 3 pour cent des dépenses publiques agricoles. Les secteurs de la santé animale, du crédit agricole, des pistes rurales, de la transformation et des semences représentent chacun 2 pour cent des dépenses publiques agricoles. La structuration des acteurs et les infrastructures de stockage ne représentent chacun que 1 pour cent des dépenses publiques agricoles. Enfin, l'appui aux équipements agricoles au profit des agriculteurs n'a reçu que 0,4 pour cent des dépenses publiques agricoles.

5.2. Financement des projets du secteur rural largement dominé par l'aide extérieure

Le volume des financements des projets du secteur rural est passé d'environ 818,45 milliards de FCFA en 2014 à 851,45 milliards de FCFA en 2017 soit un taux d'accroissement annuel moyen de quelque 3,78 pour cent, l'année 2016 ayant enregistré une baisse d'environ 11 pour cent. Le financement du portefeuille des projets et programmes est assuré à hauteur de 74 pour cent par des financements extérieurs. L'engagement de l'État malien à travers le budget spécial d'investissement étant de 26 pour cent du volume total (cf. figure ci-dessous).

ENCADRE N° 2 :

En 2017, selon la 9e revue sectorielle du MDR-PTF, le portefeuille du secteur du développement rural incluait 91 projets et programmes dont 80 en exécution et 11 en préparation pour un financement total acquis de 851,398 milliards FCFA. Sur l'ensemble des projets répertoriés, 63 étaient rattachés au Ministère de l'agriculture (69,2 pour cent) ; 22 au Ministère de l'élevage et de la pêche (24,17 pour cent) et 6 au Commissariat de la sécurité alimentaire (6,6 pour cent).

Le montant cumulé décaissé au 31 décembre 2017 était de 446 milliards de FCFA, soit un taux de décaissement global de 52,34 pour cent contre 52 pour cent en 2016. Le volume du décaissement intérieur est de 144 milliards de FCFA et celui de l'extérieur est de 301 milliards de FCFA. Le taux de décaissement global du SDR est resté au même niveau (52 pour cent) entre 2016 et 2017. Le décaissement pour le financement intérieur est passé de 59 pour cent en 2016 à 65 pour cent en 2017. Celui du financement extérieur est passé de 50 pour cent à 48 pour cent.

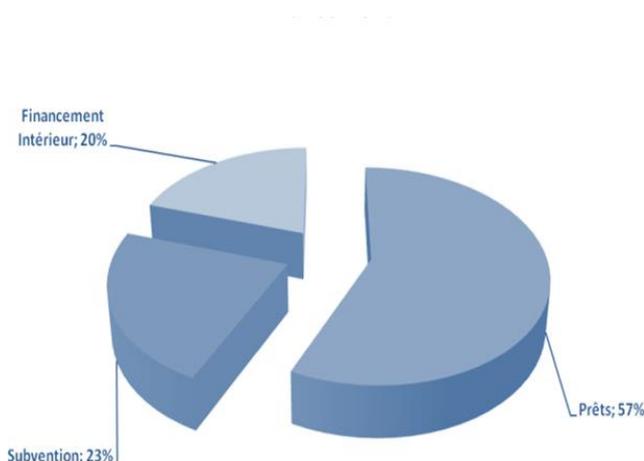
Environ 74 pour cent du portefeuille des projets et programmes est assuré par le financement extérieur (prêts à 58 pour cent et subventions à 16 pour cent). La durée moyenne des 89 projets est de 5 ans. Le secteur du développement rural est financé par trente-trois partenaires techniques et financiers pour un montant total acquis extérieur de 629 milliards de FCFA.

La Banque mondiale arrive en tête des partenaires financiers multilatéraux du secteur avec 128 milliards de FCFA, soit 20 pour cent du financement total acquis au niveau du secteur au 31 décembre 2017. Elle est suivie de la

Banque africaine de développement avec 80,6 milliards de FCFA, soit 13 pour cent, et de la Banque islamique de développement avec 64,8 milliards de FCFA, soit 10 pour cent.

L'analyse par source de financement montre une prédominance de l'aide dans l'allocation budgétaire au secteur agricole. En moyenne sur la période 2010-2016, l'aide a représenté 52

FIGURE N° 10 : RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DU SDR PAR TYPES DE FINANCEMENT



pour cent du budget alloué à l'agriculture. On note toutefois une baisse de cette part à respectivement 2 pour cent et 34 pour cent en 2012 et en 2013 en lien avec la crise institutionnelle et politique qu'a connu le Mali. La tendance des dépenses publiques agricoles est à la hausse depuis le début de la décennie 2000. En effet, de 73,5 milliards de FCFA en 2002-2004, elles ont atteint 173 milliards de FCFA par an en moyenne en 2013-2016, soit 2,4 fois le niveau de 2002-2004, soit une augmentation annuelle moyenne de 8,1 pour cent entre les périodes citées.

Ce soutien public important et en hausse, correspond à une période de performance marquée de l'agriculture malienne. En effet, la croissance agricole sur la période 2010-2016 a été de 11 pour cent en moyenne par an, bien supérieure à la cible de 6 pour cent en vertu du PDDAA adopté en 2003 par les États africains. La hausse des dépenses publiques agricoles est principalement imputable aux ressources internes qui ont connu une hausse régulière sur la période analysée.

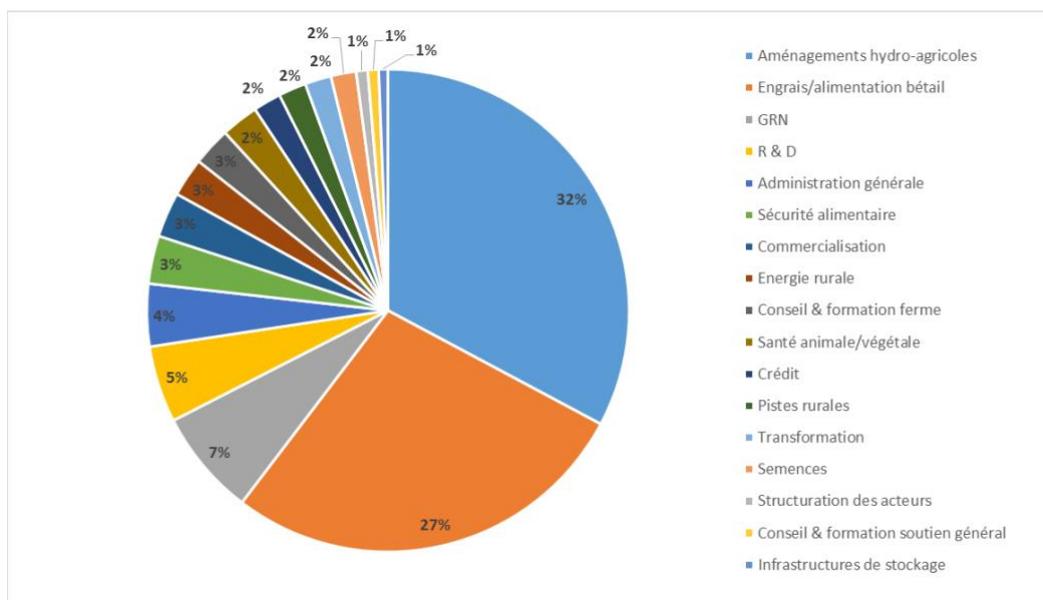
Leur part dans les dépenses publiques agricoles a atteint 61 pour cent en moyenne sur la période 2010-2016, traduisant ainsi l'engagement du Gouvernement malien en faveur de l'agriculture. Le fait que la part des dépenses publiques agricoles sur ressources externes soit plus importante que la part du budget sur ressources internes (48 pour cent) s'explique par une exécution plus efficace du financement de l'État par rapport à l'aide extérieure.

L'essentiel des dépenses publiques agricoles ont été réalisées par le Ministère de l'agriculture, le Ministère en charge de l'eau, le Ministère de l'élevage et de la pêche, le Commissariat à la sécurité alimentaire, l'Office riz Ségou et le Ministère de l'environnement.

Par ailleurs, l'analyse des sources de financement indique que les investissements sont majoritairement financés par l'aide extérieure. En effet, la part de l'aide dans les investissements a été en moyenne de 62 pour cent sur la période 2010-2016. Elle a atteint un maximum de 69 pour cent en 2011 et en 2015, pour un minimum de 6 pour cent en 2012.

Ces parts ont été relativement stables d'une année à l'autre à l'exception de 2012 où la part des aménagements hydro-agricoles a fortement baissé, et ce au profit des subventions aux intrants qui ont atteint un poids de 57 pour cent des dépenses publiques agricoles.

FIGURE N° 11 : ANALYSE DES DEPENSES AGRICOLES AU MALI JANVIER 2018



SOURCE : MAFAP 2018

5.2.1. UNE REPARTITION EFFICACE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AGRICOLE SUR LA PERIODE 2010-2016

Sur la période 2010-2016, on observe une exécution relativement efficace de la dépense publique agricole au Mali. En effet, le rapport dépenses/dotations budgétaires se situe à 76 pour cent en moyenne sur la période 2010-2016 et reste quasiment stable par rapport au taux d'exécution de 77 pour cent observé sur la période 2006-2009.

Selon la revue des dépenses publiques agricoles, le taux d'exécution budgétaire des investissements, qui se situe à 67 pour cent, est relativement faible par rapport au taux global qui est de 90 pour cent¹⁴ pour tous les postes de dépenses. Cette relative faiblesse est principalement imputable aux investissements provenant de l'aide extérieure qui ont enregistré un taux d'exécution budgétaire de 58 pour cent seulement. En effet, sur la même période le taux d'exécution budgétaire des investissements sur ressources internes a atteint 88 pour cent en moyenne. Les contraintes d'absorption de l'aide extérieure expliquent cette situation.

En outre, le coût total du PNISA a été évalué à en 2015 à 6 951 milliards de FCFA pour la période 2015-2025 et celui de la PoINSAN à 2 642 milliards de FCFA sur dix ans. Ces montants élevés n'ont pas enregistré de mobilisation conséquente.

5.2.2. FINANCEMENT INSUFFISANT POUR LES SECTEURS DE LA NUTRITION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Les ressources financières consacrées à la nutrition étaient de 288 millions de FCFA sur une prévision de 1 440 millions de FCFA en 2013, et de 355 millions de FCFA mobilisés contre une prévision de 1 397 millions de FCFA en 2015.

¹⁴ Revue légère des dépenses publiques agricoles, Mali. Rapport 2018

Le coût du Plan d'action multisectoriel de nutrition 2014-2018 a été estimé à 293 milliards de FCFA tout au long des 5 années. Toutefois, la revue à mi-parcours du plan, réalisée en novembre 2016 a révélé que la mobilisation insuffisante des ressources a sérieusement entravé sa mise en œuvre. De plus, l'absence d'un système de suivi budgétaire a rendu difficile le suivi des progrès.

Ainsi, il ressort des résultats de l'analyse effectuée par la cellule de coordination de la nutrition que les crédits alloués à la nutrition au Mali sont marginaux.

Les résultats de cet exercice d'analyse des budgets de l'État malien consacrés à la nutrition au cours de la période 2014-2017 indiquent un total de 47,8 milliards de FCFA alloués aux activités spécifiques et sensibles à la nutrition dans le budget de l'État malien au cours de la période 2014-2017. Ce volume représente 0,7 pour cent du budget total de l'État, et 0,15 pour cent du PIB au cours de la même période. Les ressources domestiques prédominent et représentent 73 pour cent des allocations budgétaires totales de nutrition, contre 23 pour cent pour les financements extérieurs.

Une seule ligne budgétaire sur 1 873 a été identifiée comme spécifique à la nutrition entre 2014 et 2017, avec une allocation totale de 40 millions de FCFA. Cette ligne correspond à celle de la Cellule de coordination nutrition en 2017, et représente seulement 0,15 pour cent des allocations totales de nutrition. Environ la moitié (45 pour cent) des allocations budgétaires totales de nutrition proviennent du Ministère de l'agriculture, la répartition selon les autres ministères étant la suivante: Ministère de la santé et de l'hygiène publique (17 pour cent); Commissariat à la Sécurité alimentaire (14 pour cent); Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire (12 pour cent); Ministère de l'élevage et de la pêche (1 pour cent) et Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (1 pour cent).

Sur les 14 axes stratégiques du Plan d'action multisectoriel de nutrition, seulement 5 axes ont été financés sur la période 2014-2017 ; à savoir l'axe 6 : production alimentaire familiale à petite échelle et transferts sociaux (64 pour cent) ; l'axe 1 : surveillance de la croissance et du développement de l'enfant (18 pour cent) ; l'axe 12 : préparation et réponse aux situations d'urgence (14 pour cent) ; l'axe 5 : nutrition scolaire (4 pour cent) ; et l'axe 14 : renforcement du cadre institutionnel (0,1 pour cent).

A l'instar de la plupart des pays de la sous-région, le financement domestique de la nutrition au Mali est très faible.

Le plan d'action élaboré pour le financement de la protection sociale a été évalué à 792 milliards de FCFA sur une période de 10 ans. L'analyse montre ainsi que la mobilisation des financements en faveur de ces deux sous-secteurs reste timide.

De l'analyse du financement du secteur de la SANAD au Mali, il ressort que d'importantes ressources financières ont été mobilisées par le Gouvernement malien et ses partenaires en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable. Ces financements ont permis de réaliser des progrès significatifs dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ce, à travers non seulement la définition des politiques, des stratégies et des réformes pertinentes mais également la mise en œuvre d'importants projets et programmes dans le domaine de la SANAD. Ceci a permis d'obtenir d'importants investissements (agro-

pastoraux, hydro-agricoles et équipements), d'améliorer la production et la productivité agricoles, de contribuer au renforcement des compétences des personnels d'appui et des producteurs et aussi d'augmenter les revenus des producteurs agricoles et la disponibilité alimentaire dans le pays.

Malgré les importants efforts financiers consentis par l'État malien, la gouvernance financière de la SANAD reste caractérisée par une insuffisance de coordination des procédures de financement des projets et programmes, une forte dépendance à l'égard des partenaires extérieurs pour le financement de la SANAD, une multiplicité des procédures de financement au niveau des PTF et un faible transfert des ressources de l'État vers les collectivités territoriales. Il existe des différences importantes en matière de procédures d'exécution des dépenses publiques et ce, malgré les efforts d'harmonisation des modalités de mise en œuvre de l'aide. La multiplicité des partenaires au développement intervenant dans le secteur agricole ainsi que les insuffisances en matière de capacités dans la gestion des ressources publiques rendent cette harmonisation d'autant plus difficile et limitent l'alignement sur les procédures d'exécution budgétaire. En outre, on constate une faible capacité de l'État et des producteurs à influencer sur l'affectation des ressources.

La répartition des dépenses publiques agricoles reste déséquilibrée et montre une prédominance en faveur du sous-secteur des productions végétales, des aménagements et des équipements au détriment des autres segments des chaînes de valeur tels que la transformation, la conservation et la commercialisation. Un rééquilibrage des dépenses publiques agricoles, notamment au profit de l'élevage permettrait à ce sous-secteur stratégique de libérer tout son potentiel. Un accroissement des investissements en faveur de la commercialisation, de la transformation et du stockage des produits agricoles dans les chaînes de valeur s'avère également nécessaire, afin de générer des emplois décents pour les actifs ruraux et urbains.

6. Les principaux constats concernant l'économie politique de la SANAD

Q6 : Quels sont les facteurs liés à l'économie politique susceptibles d'empêcher l'adoption et/ou la mise en œuvre de mesures, d'actions et de mécanismes de mise en œuvre visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici 2030 ?

L'analyse de l'économie politique montre que plusieurs facteurs sont susceptibles de limiter la mise en œuvre des politiques et programmes conçus pour la concrétisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

6.1. Facteurs politiques

La mise en œuvre de certaines réformes politiques sectorielles majeures est lente et rencontre de nombreuses difficultés. En effet, d'importantes réformes sectorielles, bien que considérées comme prioritaires, ne relèvent pas d'initiatives gouvernementales et ne font pas l'objet d'appropriation nationale de la part de l'État et de la profession agricole. En outre, la mise en œuvre de ces réformes souffre d'un délai assez long aussi bien avant le début de leur exécution que pendant leur réalisation, en raison de certaines conséquences ou répercussions de ces mesures considérées comme politiquement impopulaires. On note aussi une insuffisance des réformes foncières qui devraient contribuer à renforcer l'environnement de la SANAD notamment pour la sécurisation et l'optimisation des investissements.

Le modèle d'agriculture choisi par les pouvoirs publics est fondé sur une approche productiviste, alors que le modèle de production dominant demeure encore l'agriculture de subsistance et que la promotion d'une agriculture commerciale, compétitive et performante reste encore insuffisante.

La productivité, la diversification, la compétitivité des filières et le soutien de l'État aux producteurs pour la mise en marché des produits ne constituent pas toujours une réalité dans le développement et l'exécution des projets et programmes de sécurité alimentaire. Les stratégies et les principaux programmes de développement du secteur agricole et agroalimentaire ne prennent pas en compte de manière vigoureuse et systématique les activités dédiées à la conservation, à la valorisation des produits et à la réduction des pertes post-production. Le gouvernement et ses partenaires continuent de privilégier les actions visant à augmenter les productions à travers des aménagements, des équipements et la fourniture d'intrants ainsi que l'aide alimentaire.

Par ailleurs, les efforts visant à assurer une offre alimentaire suffisante restent concentrés sur les productions céréalières tandis que les productions animales, piscicoles et horticoles possèdent des marges de progression encore largement sous exploitées et pas assez valorisées.

La faible implication des groupes vulnérables exposés aux crises alimentaires et nutritionnelles dans les processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi des programmes ainsi que l'absence de suivi et d'évaluation de l'impact des programmes et projets sur les femmes et les jeunes qui sont des acteurs majeurs de la sécurité alimentaire, sont à déplorer. Le soutien à hauteur de 10 à 15 pour cent des terres, prévu pour les femmes et les jeunes lors des nouveaux aménagements demeure largement en deçà de leurs besoins et ne reflète pas l'importance liée à leur rôle et à leur place en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

6.2. Facteurs socio-économiques et financiers

Les dépenses agricoles sont prioritairement consacrées d'une part au sous-secteur de l'agriculture et d'autre part aux dépenses d'investissement en faveur de la production et ce, à hauteur de 63 pour cent sur la période 2010-2016. Selon le rapport « Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique », un quart du budget national dédié à l'agriculture est consacré à la filière riz, les dépenses étant principalement centrées sur les projets d'irrigation et les subventions aux intrants. Ces subventions ont permis certes d'augmenter la production, mais sans que les producteurs de riz ne bénéficient de prix plus rémunérateurs. De même, les subventions à l'exportation du coton absorbent plus de 30 pour cent de toutes les subventions accordées au secteur rural tandis que les domaines de la santé animale, des pistes rurales et de la transformation représentent chacun 2 pour cent des dépenses publiques agricoles et 1 pour cent pour la structuration des acteurs et les infrastructures de stockage.

On constate également une forte dépendance du secteur de la SANAD à l'égard des financements des partenaires extérieurs, une multiplicité des procédures de décaissement et un accès limité au crédit bancaire en raison du risque lié au système productif agricole jugé très élevé.

L'adoption de certaines mesures dont la suppression des taxes à l'importation et/ou des restrictions aux exportations en vue de stabiliser les prix à la consommation et l'octroi de subventions aux intrants et matériels agricoles pour soutenir les producteurs génèrent des distorsions et des incohérences dans le domaine de la sécurité alimentaire.

L'assistance humanitaire pèse lourdement dans les interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers la mise en place chaque année d'un plan national de réponse humanitaire. La réponse aux crises humanitaires devenues de plus en plus récurrentes, appelle à la mise en place chaque année d'un plan national de réponse humanitaire pour atténuer les souffrances des personnes, ménages et communautés affectés. Les interventions humanitaires classiques, même si elles permettent de sauver des vies humaines, sont non seulement coûteuses mais elles ne permettent pas de renforcer la résilience des ménages. Il convient donc de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des populations à anticiper les crises, à y répondre elles-mêmes et à en limiter les effets.

6.3. Facteurs techniques

La concrétisation de la SANAD est limitée par l'absence d'une programmation pluriannuelle des interventions humanitaires qui prend en compte les vulnérabilités chroniques et cycliques et intègre l'assistance humanitaire et des programmes structurels de développement. Des limites ont également été constatées en matière de coordination en vue d'assurer une action

harmonisée à travers un plan annuel de réponse aux crises alimentaires reposant sur le Cadre harmonisé qui constitue un mécanisme de coordination nationale et d'alignement des PTF.

L'analyse des stratégies et programmes de gestion des crises confirme que le Mali, avant l'élaboration récente de la PolNSAN, ne disposait pas d'une politique publique claire et fondée sur une approche pluriannuelle à moyen et long terme et pâtissait de capacités insuffisantes de coordination des démembrements du dispositif de gestion des crises et de l'absence de mécanismes d'évaluation systématique des plans nationaux de réponse. En outre, la part importante des financements mobilisés par les partenaires extérieurs en réponse aux crises ne favorise pas l'appropriation par les structures étatiques.

Par ailleurs, le manque d'harmonisation des interventions, des outils et des critères pour le soutien et la réponse aux situations d'urgence d'une part et la couverture insuffisante en matière de mécanismes de gestion de risque et de protection sociale, notamment pour les groupes vulnérables d'autre part, limitent l'impact des efforts entrepris.

En outre, l'insécurité foncière, dont la gestion reste écartelée entre droit moderne et droit coutumier, le rétrécissement de l'espace réservé à l'agriculture périurbaine ainsi que les difficultés liées à la transformation et la mise en marché des produits agro-pastoraux et halieutiques entravent le développement des filières.

Par ailleurs, les difficultés d'accès des femmes et des jeunes aux principaux facteurs de production caractérisent les principaux programmes dans le domaine de la SANAD dans le pays.

L'absence d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle génère certaines incohérences entre d'une part, les mesures visant à stabiliser les prix à la consommation en supprimant des taxes à l'importation et en restreignant les exportations, et d'autre part, les soutiens aux producteurs, notamment à travers les subventions aux intrants et matériels agricoles, qui ont favorisé une hausse des productions agricoles dans un contexte de prix non rémunérateurs, plutôt qu'une amélioration des revenus des producteurs à travers des gains de productivité.

La poursuite des efforts d'harmonisation, le renforcement de l'appui budgétaire et la promotion des paniers communs multi-bailleurs pourraient contribuer à rationaliser la gestion des nombreux projets qui ciblent les mêmes objectifs.

Il apparaît comme indispensable d'améliorer la dotation en ressources financières des cellules de planification et de statistiques des départements ministériels et des organes aux échelons décentralisés afin d'optimiser le suivi/évaluation des projets, et de renforcer la collaboration entre les projets, les services techniques existants et les collectivités territoriales afin de favoriser l'appropriation des interventions.

6.4. Facteurs liés aux capacités humaines et organisationnelles

Les services et programmes dédiés à la SANAD sont caractérisés par une faible collaboration, un manque de synergie et une faible mutualisation des ressources entre les ministères du secteur rural d'une part et entre le niveau central et le niveau déconcentré d'autre part.

Les déficits en ressources financières et en ressources humaines qualifiées constituent des facteurs qui compromettent les capacités d'intervention des services publics d'appui, de recherche et de formation.

Dans l'ensemble, les ressources humaines des ministères affectées aux activités relatives à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sont caractérisées par des effectifs souvent insuffisants et peu motivés.

Elles souffrent également d'un manque de qualifications et, parfois, une certaine inadéquation entre les qualifications du personnel et les fonctions occupées, un déficit de compétences en matière d'analyse dans certains domaines clés au niveau des Départements techniques, comme la prospective et la planification stratégique, l'évaluation des politiques publiques et la gestion axée sur les résultats, le genre, la nutrition et la vulnérabilité, le ciblage des groupes et des zones vulnérables ainsi que la capitalisation des résultats et des acquis des nombreuses réalisations effectuées par les différents projets et programmes.

On note également une insuffisance de personnel au niveau déconcentré, qui est le principal périmètre concerné par les crises alimentaires et nutritionnelles et une prise en compte des questions de genre et de la promotion des femmes au sein du personnel de terrain, qui n'est encore pas effective et systématique malgré l'instauration de quota en la matière.

Outre l'instabilité institutionnelle, la politisation de l'administration et la forte mobilité des cadres, l'absence d'exigence de compétences et d'obligation de résultats constituent des limites au bon fonctionnement de l'administration dans le domaine de la SANAD.

Par ailleurs, en dépit des nombreuses initiatives et activités dans le domaine de la formation et du perfectionnement des cadres et du personnel des ministères et des organisations professionnelles agricoles, force est de reconnaître que les résultats obtenus en la matière demeurent mitigés sinon limités. L'expertise en matière d'approche multisectorielle est restreinte à un petit nombre de cadres techniques et les capacités de capitalisation et de redevabilité sont encore assez faibles. À cela, s'ajoutent les difficultés de communication, notamment d'accès à Internet même au niveau central, outil désormais essentiel pour le renforcement des compétences des ressources humaines.

Ces contreperformances qui entachent sérieusement la crédibilité et l'appropriation des résultats et acquis en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles attestent de la mise en œuvre insuffisante des politiques agricoles et de sécurité alimentaire, voire leur inadaptation.

7. Principaux défis liés à la réalisation de la SANAD et principales priorités pour la préparation du programme d'appui sectoriel

Q7: Compte tenu de l'analyse ci-dessus, quelle est le niveau de réalisme et de crédibilité de l'ensemble des politiques et stratégies existantes ?

L'État malien, en collaboration avec ses partenaires, a défini un nombre important de politiques sectorielles, institutionnelles, économiques et sociales, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts, de l'environnement, de l'hydraulique, de la nutrition, du genre, du commerce, de la fiscalité et de la décentralisation. On peut même affirmer que tous les secteurs ou presque de la vie économique du pays disposent de plans et de programmes de développement sectoriel.

C'est le cas pour le secteur du développement rural, en raison non seulement de son poids démographique et économique mais aussi au regard de ses enjeux, à savoir :

- la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population croissante et de plus en plus urbanisée ;
- la gestion des ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques profonds ;
- la productivité et la compétitivité agricoles en vue de valoriser et de positionner les produits agricoles maliens sur les marchés nationaux, ainsi que les marchés sous-régionaux et internationaux ; et
- l'amélioration des revenus des exploitants agricoles et la réduction de la pauvreté rurale.

Dans cette optique, les autorités maliennes ont toujours accordé, et de façon constante, une place de choix à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces différentes politiques de développement économique et social.

De même, l'objectif relatif à la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable des populations figure en bonne place dans les différentes politiques sectorielles, institutionnelles, économiques et sociales.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement malien, en collaboration avec ses PTF, s'est engagé, en 2009, dans une approche sectorielle pour le développement rural dans le souci d'accroître l'efficacité des financements du secteur et de contribuer à l'augmentation de la croissance agricole, à la réalisation de la souveraineté alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

7.1. De la nécessité d'aller vers une approche sectorielle

Le Mali a engagé depuis de nombreuses années une réforme de son système de Gestion des finances publiques et des efforts de maîtrise des comptes publics. Des progrès ont été principalement observés dans les domaines de la budgétisation fondée sur les politiques publiques à la faveur de l'introduction de cadres de dépenses à moyen terme.

Par ailleurs, le Mali a entamé le processus pour l'application de la directive n°06/2009/CM/UEMOA de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) de 2009 pour l'adoption du budget-programme dont la principale caractéristique est la promotion de la gestion budgétaire axée sur les résultats. Après la phase d'expérimentation en 2017, le Mali a basculé vers le budget-programme en 2018 dont l'application effective pourrait améliorer l'efficacité des dépenses publiques dans l'agriculture.

Partant du constat qu'au niveau du secteur agricole malien, l'« approche projet » est privilégiée, avec une centaine de projets en exécution financés par plus d'une trentaine de PTF, et au regard de la diversité des interventions et du risque de manque de cohérence que cela induit, le gouvernement et les PTF intervenant dans le secteur agricole, ont décidé de s'engager dans l'application des principes de la « Déclaration de Paris ». Il s'agit, notamment de :

- l'appropriation et la maîtrise par l'État de l'ensemble des politiques, programmes et stratégies de développement à travers leur traduction en programmes opérationnels axés sur les résultats ; et
- l'alignement des PTF sur les procédures et les programmes nationaux.

L'opérationnalisation de ces principes consiste à passer d'une approche projet à une approche sectorielle pour une gestion plus efficace des investissements et du fonctionnement public dans le secteur agricole. Pour cela, il convient de définir un cadre de programmation des investissements cohérent dans lequel les contributions de l'État et des PTF devront s'inscrire.

Ainsi, sous la coordination du Ministère de l'agriculture, précisément de la Cellule de planification et de statistiques du secteur du développement rural (CPS/SDR), les instruments à développer, les activités à mener et les acteurs étatiques et non étatiques à impliquer ont été définis. Ce travail a été effectué avec l'ensemble des représentants du secteur agricole dans un plan de passage à l'approche sectorielle adopté en mai 2009.

Ce plan de passage à l'approche sectorielle, pour le secteur agricole, a eu comme principaux résultats l'élaboration et l'adoption de la PDA et du PNISA. L'approche sectorielle ou SWAP (Sector Wide Approach) est un processus de coordination (gouvernement, partenaires) visant à soutenir de manière cohérente et globale un secteur.

Dans le cadre précis de la SANAD, c'est une démarche qui établit des partenariats entre le gouvernement, les donateurs et tous les acteurs institutionnels en vue d'améliorer l'efficacité des politiques de sécurité alimentaire, de renforcer le leadership du gouvernement sur les politiques publiques et d'améliorer l'allocation des ressources.

L'un des résultats escomptés du passage à l'approche sectorielle pour le développement agricole était de favoriser une intégration de toutes les ressources disponibles publiques et/ou

privées, intérieures et extérieures en vue d'une part de répondre aux priorités nationales et d'autre part de rechercher une plus grande cohérence, une meilleure coordination et une harmonisation des interventions, un renforcement des capacités centrales et locales en matière de planification et de suivi-évaluation ainsi qu'une plus grande efficacité et efficience dans la réalisation des priorités sectorielles et des réformes.

En effet, les efforts déployés en vue de la modernisation du secteur agricole se sont traduits par une augmentation des productions végétales, animales et halieutiques en dépit de la faiblesse de la pluviométrie et de sa mauvaise répartition spatio-temporelle.

Cependant, force est de reconnaître que les résultats enregistrés restent mitigés sinon en deçà des ambitions exprimées et ce, au regard du volume des ressources engagées par l'État et ses PTF. Au Mali, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sévit encore de façon chronique. Au-delà de l'insécurité qui affecte une partie du territoire national et de la pauvreté générale, le pays connaît des épisodes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle pendant certaines années et des chocs saisonniers.

L'appréciation qualitative de l'impact de ces différentes politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle révèle a priori que les résultats obtenus sont insuffisants pour inverser certaines tendances lourdes constatées, notamment un nombre élevé de personnes souffrant de sous-alimentation et des taux anormalement élevés de malnutrition sous toutes ces formes.

La SANAD est proclamée en tant que priorité nationale mais dans la pratique le domaine de la SANAD est sous-traité aux PTF qui investissent des ressources importantes pour contribuer à sauver des vies humaines. Il y a donc un problème réel de concrétisation effective de la volonté et de l'engagement politiques en faveur de la SANAD.

Par ailleurs, les problématiques émergentes telles que l'insécurité, l'exode rural et l'émigration, le manque d'inclusion des jeunes et des femmes dans les systèmes de production agricole et agroalimentaire modernes, sont certes inscrites dans les objectifs des différentes politiques et programmes mais ne sont pas prises en compte dans une feuille de route, des plans d'action et des programmes bien définis.

En outre, l'insuffisance des investissements publics et privés, des réformes d'ordre institutionnel, foncier, financier et juridique ainsi que la faiblesse des capacités organisationnelles et financières des acteurs nationaux, notamment des organisations non étatiques, contribuent aux faibles résultats de la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la SAN au Mali.

7.2. Défis majeurs et principaux enjeux liés à la SANAD

L'analyse diagnostique des différentes politiques et stratégies dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle montre que le PDA/PNISA, les PRP et la PoINSAN peuvent être considérés comme des documents de référence en vue d'une convergence des politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la résilience. Pour l'élaboration d'un programme d'appui sectoriel à la SANAD, référence peut être faite, en conséquence, à ces documents de politiques qui constituent des instruments de programmation pluriannuelle et prennent en compte les

dimensions de multisectorialité et de transversalité en matière de SANAD. Ces documents traitent également des questions de production et d'accessibilité alimentaires, de protection sociale, de résilience, de nutrition, de gouvernance de la sécurité alimentaire.

Au terme de l'analyse diagnostique, les défis majeurs et les principaux enjeux pour l'amélioration d'un environnement favorable à la SANAD restent liés à :

- une meilleure articulation et complémentarité entre les principales politiques dans le domaine de la SAN en vue d'une optimisation accrue des efforts et la recherche de davantage de synergies entre les activités et les impacts, une harmonisation des interventions et des procédures et une mutualisation des ressources;
- une meilleure prise en compte de façon systématique et holistique de la malnutrition sous toutes ces formes, en particulier du surpoids chez les femmes et les adolescents dans les politiques publiques de nutrition;
- un renforcement des capacités des principaux acteurs, notamment les acteurs non étatiques et ceux au niveau déconcentré afin de permettre aux acteurs nationaux d'assumer leur rôle de coordination et de leadership;
- la définition d'un système de planification stratégique et de suivi-évaluation harmonisé avec un cadre de résultats communs et une amélioration de la qualité des statistiques;
- une amélioration de la performance des principales chaînes de valeurs agricoles disposant d'avantages comparatifs confirmés sur les marchés par l'accroissement de la productivité, la diversification et la compétitivité des filières et en particulier celles présentant des marges de progrès;
- un meilleur ciblage et une amélioration de la résilience et du statut des groupes vulnérables par un renforcement de leur état nutritionnel et de leur protection sociale; et
- la réalisation d'études complémentaires et l'amélioration de la qualité des données statistiques.

8. Priorités pour l'allocation des res

Q8 : Compte tenu de l'analyse ci-dessus et dans un scénario de contraintes financières et de capacités limitées, quels domaines du cadre politique et quelles lacunes en matière de capacités de mise en œuvre devraient être les priorités pour l'allocation des ressources ?

8.1. Principales priorités/orientations

Au regard de ce qui précède, les priorités permettant de décliner les principales composantes du projet sont les suivantes :

- renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de coordination, de planification stratégique et de suivi-évaluation ;
- amélioration de la compétitivité et diversification des chaînes de valeur agricoles ;
- définition d'un mécanisme de suivi-évaluation harmonisé et disposant d'un cadre commun de résultats ; et
- réalisation d'investissements structurants en matière de transformation, de conservation et de conditionnement. and

Principaux documents consultés

1. Politique de développement agricole (PDA)
2. Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA)
3. Politique de développement de l'élevage
4. Loi d'orientation agricole (LOA)
5. Politique nationale de nutrition et son Plan d'action
6. Politique nationale de protection sociale
7. Politique nationale de protection de l'environnement
8. Politique de développement de la pisciculture
9. Politique nationale du genre et son Plan d'action
10. Priorités résilience pays du Mali
11. Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (PoINSAN)
12. Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2023
13. Évaluation des dépenses en Afrique de l'Ouest
14. Évaluation des dépenses publiques agricoles
15. Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
16. Plan d'orientation stratégique de la Coordination nationale des organisations paysannes
17. Plan d'orientation stratégique de l'Association des organisations professionnelles paysannes
18. Textes de création et d'organisation de l'APCAM, de la Fédération nationale des jeunes ruraux et de la Fédération nationale des femmes rurales
19. Revues sectorielles des PP de la CPS/MDR
20. Rapport d'analyse et d'opérationnalisation des priorités pour le développement durable au Mali /ODD
21. Rapport final de l'étude diagnostique de la SANAD, Mali 2018
22. Rapport diagnostique /CREDD 2019-2023
23. Évaluation du DNSA
24. 9e Revue sectorielle CPS/MDR Évaluation de la campagne agricole 2018-2019
25. Rapport de formulation du Programme de promotion de la productivité de l'agriculture durable

Mali



